



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)**

**Document 49-F
19 février 1998
Original: anglais**

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 4.1

SÉANCE PLÉNIÈRE

Bureau de développement des télécommunications

INSTITUTIONS FINANCIÈRES PROPOSANT UN FINANCEMENT POUR DES
PROJETS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET UNE ASSISTANCE
TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



INSTITUTIONS FINANCIÈRES

**PROPOSANT UN FINANCEMENT
POUR
DES PROJETS DE TÉLÉCOMMUNICATION
ET
UNE ASSISTANCE TECHNIQUE
DANS
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

PROJET

Janvier 1998

Troisième édition

(vérifiée par les Institutions financières)

NOTES LIMINAIRES

L'évolution de l'environnement des télécommunications résulte de l'intérêt croissant des gouvernements et du secteur privé pour les marchés mondiaux et de la préoccupation toujours plus marquée des responsables pour le bien-être socio-économique des pays. Il va de soi que la réalisation de ces objectifs passe nécessairement par la participation active de tous les partenaires au processus de restructuration. En particulier, les investissements doivent être financés et, dans cette optique, les structures réglementaires doivent être aménagées en fonction de certains engagements pour attirer les capitaux nécessaires, conformément aux principes communément admis - et définis notamment dans le Document de référence de l'OMC sur les principes réglementaires - ainsi qu'aux obligations découlant de l'Accord général.

L'importance du rôle des institutions financières de développement dans la mobilisation des ressources financières nécessaires aux investissements consacrés aux projets de télécommunication est incontestable mais il n'est pas impossible que l'efficacité de ces institutions soit amoindrie par un manque général d'informations concernant leurs objectifs et les conditions d'octroi des fonds qu'elles appliquent.

Le présent document a pour objet de présenter les principales sources de financement du développement proposées aux pays, aux responsables de la réglementation, aux entités de télécommunication publiques ou privées ainsi qu'aux entreprises.

Les institutions présentées proposent un financement avantageux pour des projets de développement économique, y compris de développement des télécommunications. Les données réunies sous les diverses rubriques de ce guide ont été vérifiées par les institutions concernées et constituent un condensé très utile d'où ressortent certaines particularités que ne révèlent pas toujours les dénominations.

Au sein du Bureau de développement des télécommunications (BDT), l'Unité de mobilisation des ressources chargée des questions de financement et de partenariat, oeuvre à la promotion et à la création de divers types d'accords de partenariat entre différents intervenants du secteur des télécommunications comme les administrations, les entreprises régionales et multinationales, le secteur privé national et international et les organisations non gouvernementales (ONG). Dans le contexte de l'évolution de l'environnement des télécommunications, de tels accords permettront de chercher de nouvelles solutions au financement des projets d'investissement dans le secteur des télécommunications et de faciliter la transition et les activités de restructuration (y compris l'application des récents accords de l'OMC, etc.) dans les pays moins développés.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Ahmed LAOUYANE
Directeur du Bureau de développement
des télécommunications

NOTE DE L'ÉDITEUR

La liste des institutions financières répertoriées dans ce document peut comporter des lacunes. Nous nous en excusons et prions les institutions financières non citées de nous faire parvenir tous les renseignements les concernant et nous nous ferons un plaisir de les inclure dans la prochaine version de ce document.

Nous vous demandons d'adresser ces renseignements à Mlle Sandrine Cioni à l'adresse suivante:

Sandrine CIONI	Tél. Direct: +41 22 730 51 00
Economiste/Statisticienne	Fax direct: +41 22 730 62 10
Union internationale des télécommunications (UIT)	E-mail: sandrine.cioni@itu.int
Partenariats/Unité de financement	
Bureau de développement des télécommunications (BDT)	
Place des Nations, CH - 1211 Genève 20	
Allyn ENDERLYN	
Chef de l'Unité de partenariat/financement	

<http://www.itu.int/ITU-D/Finance/Financial-Institutions>

NOTES EXPLICATIVES

Les pourcentages, les commissions, les frais etc. sont prélevés annuellement sauf indication contraire.

ACP	Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires des conventions de Lomé
APD	Aide publique au développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique européenne
CAD	Comité d'aide au développement
Dollars	Dollar EU sauf indication contraire
DTS	Droits de tirage spécial, unité de compte créée par le Fonds monétaire international
ECU	Unité monétaire européenne, créée par l'Union européenne
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FF	Franc français
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNB	Produit national brut

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Notes explicatives.....	4
2 Liste des Institutions financières par type.....	6
3 Liste de sigles.....	8
4 Ajouts à la troisième édition.....	10
5 Glossaire	11
6 Institutions multilatérales.....	13
7 Institutions bilatérales.....	53
8 Fonds	109

LISTE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PAR TYPE

Institutions multilatérales

Banque africaine de développement (BAD)
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)
Banque asiatique de développement (BAsD)
Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)
Banque de développement des Caraïbes (BDC)
Banque européenne d'investissement (BEI)
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
Banque interaméricaine de développement (BID)
Banque islamique de développement (BIsD)
Banque mondiale
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
Commission européenne (CE)
Société financière internationale (SFI)
WorldTel

Institutions bilatérales

Allemagne: Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)

Australie: Australian Agency for International Development (AusAid)

Autriche: Département de la coopération au développement (DCD)

Belgique: Administration générale de la coopération au développement (AGCD)

Canada: Agence canadienne pour le développement international (CIDA)
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Danemark: Agence de développement international du Danemark (DANIDA)

Etats-Unis: U.S. Agency for International Development (USAID)

Finlande: Département pour la coopération internationale au développement (FINNIDA)

France: Caisse française de développement (CFD)
Natexis

Irlande: Agency for Personal Service Overseas (APSO)

Italie: Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo (DGCS)
Mediocredito Centrale (MCC)

Japon:	Ministère des affaires étrangères Japan International Cooperation Agency (JICA) Overseas Economic Cooperation Fund (OECF)
Norvège:	Norwegian Post and Telecommunications Authority (NPT)
Nouvelle-Zélande:	Development Cooperation Division (DEV)
Pays-Bas:	Ministère des affaires étrangères
Royaume-Uni:	Commonwealth Development Cooperation (CDC) Department for International Development (DFID)
Suède:	Agence suédoise pour le développement international (Sida)
Suisse:	Direction du développement et de la coopération (DDC)

Fonds

Abu Dhabi Fund for Development (ADFD)
Fonds arabe de développement économique et social (FADES)
Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (KFAED)
Fonds saoudien de développement (FSD)

LISTE DE SIGLES

ADFD	Abu Dhabi Fund for Development
AGCD	Administration générale de la coopération au développement
APSO (Irlande)	Agency for Personal Service Overseas
AusAid (Australie)	Australian Agency for International Development
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
Banque mondiale	Banque mondiale
BAsD	Banque asiatique de développement
BDAE	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIsD	Banque islamique de développement
BMZ (Allemagne)	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CDC (Royaume-Uni)	Commonwealth Development Cooperation
CE	Commission européenne
CFD (France)	Caisse française de développement
CIDA (Canada)	Agence canadienne pour le développement international
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
DANIDA (Danemark)	Agence de développement international du Danemark
DCD (Autriche)	Département de la coopération au développement
DEV (Nouvelle-Zélande)	Development Cooperation Division
DFID (Royaume-Uni)	Department for International Development
DGCS (Italie)	Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FINNIDA (Finlande)	Département pour la coopération internationale au développement
FSD	Fonds saoudien de développement
JICA (Japon)	Japan International Cooperation Agency
KFAED	Fonds koweïtien pour le développement économique arabe

KfW (Allemagne)	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MCC (Italie).....	Mediocredito Centrale
Ministère des Affaires étrangères (Japon)	Ministère des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas)	Ministère des Affaires étrangères
Natexis (France)	Natexis
NPT (Norvège).....	Norwegian Post and Telecommunications Authority
OECD (Japon).....	Overseas Economic Cooperation Fund
DDC (Suisse).....	Direction du développement et de la coopération
SFI	Société financière internationale
Sida (Suède).....	Agence suédoise pour le développement international
USAID (Etats-Unis)	U.S. Agency for International Development
WorldTel	WorldTel

AJOUTS À LA TROISIÈME ÉDITION

Nouvelles institutions

Allemagne:	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Autriche:	Département de la coopération au développement (DCD)
Canada:	Centre de recherches pour le développement international (CRDI)
Commission européenne:	Commission européenne (CE)
Finlande:	Département pour la coopération internationale au développement (FINNIDA)
France:	Natexis
Italie:	Mediocredito Centrale (MCC)
Japon:	Ministère des affaires étrangères Japan International Cooperation Agency (JICA) Overseas Economic Cooperation Fund (OECE)
Norvège:	Administration norvégienne des Postes et Télécommunications
Royaume-Uni:	Commonwealth Development Cooperation (CDC)
Suisse:	Direction du développement et de la coopération (DDC)

GLOSSAIRE DE TERMES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Commission d'engagement	Pourcentage prélevé au <i>prorata temporis</i> sur la partie non tirée du montant emprunté.
Monnaie convertible	Monnaie pouvant être librement changée contre une autre monnaie ou sa contre-valeur en or.
Prêt convertible	Prêt que l'emprunteur accepte de convertir en parts de capital à la demande du prêteur à l'issue d'un délai convenu par transfert d'actions existantes ou émission de nouvelles actions.
Ratio d'endettement	Ratio entre le capital prêté et les fonds propres des actionnaires.
Valeur nette	Valeur résiduelle des actifs d'une entreprise après déduction de l'ensemble de ses engagements, à l'exception des engagements envers les actionnaires. On parle également de situation nette (capital entièrement libéré plus réserves).
Taux fixe/taux flottant	Le taux de prêt déterminé à la négociation de l'emprunt peut être "fixe", c'est-à-dire constant pour toute la durée de l'opération, quelles que soient les fluctuations du marché, ou "flottant", c'est-à-dire varier dans le temps selon la fluctuation d'une référence telle que le LIBOR. Un taux flottant est généralement déterminé par le taux du marché plus une marge constante, par exemple LIBOR + 2%.
Compte de garantie en devises	Compte étranger sur lequel ou à partir duquel peuvent être directement effectués des règlements en devises non soumis à demande individuelle d'autorisation auprès de la Banque centrale.
Rachat sans recours	Rachat, sans recours contre le vendeur, d'effets commerciaux (lettres de change, billets à ordre, etc.), en général avec un abattement.
Franchise	Autorisation donnée par le détenteur d'une marque ou d'un procédé de fabrication à une entité qui peut alors utiliser cette marque ou ce procédé dans des conditions convenues et dans une région déterminée, moyennant règlement d'une redevance.
Redevance initiale ou forfaitaire	Redevance due à la banque ou à l'institution financière principale d'un pool de prêteurs (en général à la signature du document de prêt ou au premier versement); il s'agit d'un pourcentage du total du montant financé ou mobilisé.
Différé d'amortissement	Période initiale pendant laquelle seul l'intérêt est exigible (pas de remboursement du capital).
Coentreprise	Entreprise dont le capital-actions est réparti entre divers financiers locaux, partenaires techniques et/ou partenaires financiers.

Licence	Autorisation donnée par le propriétaire et portant sur l'utilisation de locaux, brevets, procédés de fabrication, etc., dans le cadre de conditions convenues.
Durée ou échéance	Durée du prêt ou date limite de remboursement.
Moyen terme/long terme	Un emprunt à moyen terme court sur une période comprise entre un an et 5 ans, un emprunt à long terme sur une période supérieure à 5 ans.

Institutions multilatérales

INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

Banque africaine de développement (BAD)
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)
Banque asiatique de développement (BAsD)
Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)
Banque de développement des Caraïbes (BDC)
Banque européenne d'investissement (BEI)
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
Banque interaméricaine de développement (BID)
Banque islamique de développement (BIsD)
Banque mondiale
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
Commission européenne (CE)
Société financière internationale (SFI)
WorldTel

INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

01 B.P. 1387
Joseph Anoma Street
Abidjan 01
COTE D'IVOIRE

Tél: + 225 20 40 00/20 44 44
Fax: + 225 21 77 53/20 49 09/20 49 27
Télex: 22202, 23263, 23498
Câble: AFDEV ABIDJAN

1 Données de base

Le Groupe de la Banque africaine de développement comprend la Banque africaine de développement proprement dite, le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria. L'objectif de la Banque africaine de développement, créée en 1963, est de contribuer au développement économique et au progrès social des pays membres tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

La Banque finance des projets spécifiques ou des groupes de projets, en particulier ceux qui relèvent d'un programme de développement national ou régional représentant une nécessité urgente pour le développement économique ou social des pays membres de la région.

2 L'assistance en quelques chiffres

Réserves totales: 1 183 millions de dollars EU (1995)
Prêts accordés dans le secteur des télécommunications: 811 millions de dollars EU (1967-1996)

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Afin d'améliorer la situation économique et sociale des Etats africains, la BAD a octroyé des prêts importants pour des projets de télécommunication. De 1967 à 1996, le Groupe a prêté 811,413 millions de dollars EU pour des projets de télécommunication dans 31 pays membres de la région, y compris deux dons pour des études de télécommunication multinationales.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: La Banque est autorisée à octroyer des prêts, à participer à des prêts ou à garantir des prêts, au bénéfice des pays membres et de leurs ministères des affaires sociales et économiques des entreprises publiques ou privées opérant sur leur territoire et des entités internationales ou régionales qui souhaitent investir dans le secteur des télécommunications.

Montant de l'aide: Les prêts accordés par la BAD pour des projets de télécommunication ne sont assortis d'aucune limite inférieure ou supérieure.

5 Clauses et conditions

Taux d'intérêt: Prêts projets: variables

Echéance: 5 à 25 ans, avec différé d'amortissement de 2 à 5 ans.

6 Procédure de demande de prêt

La BAD accorde des prêts pour des projets de télécommunication aux pays membres en développement et à leurs ministères des affaires sociales et économiques ainsi qu'à des entreprises publiques et privées participant au développement économique et opérant déjà dans ces pays.

7 Couverture géographique

Sont autorisés à faire des demandes de prêts auprès de la BAD, pour des projets de télécommunications, les 53 pays membres africains en développement.

8 Observations

Etant donné l'importance croissante du secteur privé, la Banque cherche à participer activement au financement privé des infrastructures, y compris par le biais des formules CET (construction-exploitation-transfert), et à fournir une assistance technique aux gouvernements dans l'élaboration de structures juridiques et réglementaires de nature à encourager la participation d'investisseurs privés à de tels projets.

BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BAsD)

P.O. Box 789
Mandaluyong City
0401 Metro Manila
PHILIPPINES

Tél: + 632 632 44 44
Fax: + 632 636 23 16
Internet : <http://www.asiandevbank.org>
E-mail: adbhq@mail.asiandevbank.org

PERSONNE A Contacter: M. Günter Hecker, Manager, Transport and Communications
Division (West)

1 Données de base

La Banque asiatique de développement (BAsD), fondée en 1966, a pour mission d'accorder des crédits et de fournir une assistance technique aux pays membres en développement d'Asie et de la région du Pacifique, d'encourager les investissements et, d'une manière générale, de stimuler la croissance économique dans la région.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de 1996)

Prêts pour des projets de télécommunication: 1 533 millions de dollars
Assistance totale: 62,6 milliards de dollars
(prêts et participations en capital)
Capital autorisé: 50,1 milliards de dollars

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La BAsD octroie aux pays membres en développement des prêts destinés au financement de projets d'infrastructure dans le secteur des télécommunications et des dons d'assistance technique. Grâce à cette aide, les pays membres intègrent désormais résolument le développement des télécommunications à leurs programmes de développement national. A la fin de 1996, le soutien direct apporté par la BAsD avait dépassé 1 533 millions de dollars (23 projets de télécommunication). En outre, 27 dons d'assistance technique, d'un montant total de 13,7 millions de dollars, avait été accordés au secteur des télécommunications.

4 Politiques opérationnelles

Dans le cadre de ses opérations dans le domaine des télécommunications, la BAsD s'attache à développer les réseaux téléphoniques et à améliorer les capacités institutionnelles. Une assistance a été fournie dans les domaines suivants:

- i) extension des télécommunications aux régions rurales non desservies et renforcement des installations dans les centres industriels et commerciaux;
- ii) réduction de l'encombrement sur les lignes de transmission à grande distance;
- iii) développement des liaisons internationales; et
- iv) amélioration du rendement des systèmes.

La Banque fournit en toute impartialité des avis et des orientations générales et techniques fiables, et draine d'importantes ressources publiques ou privées permettant de stimuler les investissements et d'améliorer les résultats obtenus (fonction de catalyse).

Les prêts peuvent être accordés - sur les ressources ordinaires ou par le Fonds asiatique de développement, à des conditions très favorables - soit directement à l'Etat, soit à des organismes publics ou à des entreprises du secteur privé sans garantie d'Etat. Pour des projets relevant du secteur privé, le financement n'excède pas normalement 25% du coût total du projet. La BAsD peut aussi prendre une participation au capital pour compléter ces prêts. Au besoin, elle participera également à la mobilisation de fonds auprès d'autres investisseurs pour compléter son prêt.

Les dons d'assistance technique servent à financer les services d'experts ou de formation nécessaire pour l'élaboration des projets, l'adaptation des politiques et des règlements ainsi que le développement des institutions et la privatisation.

5 Clauses et conditions

Prêts sur ressources ordinaires:

Taux d'intérêt variable, actuellement de 6,00% pour les prêts multidevises (pool de monnaies) et de 6,32% pour les prêts en dollars EU, revu tous les six mois; la période de remboursement est généralement de 23 à 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 à 5 ans en fonction du calendrier d'exécution prévu.

Prêts du Fonds asiatique de développement:

Commission de gestion de 1%, période de remboursement de 40 ans y compris un différé d'amortissement de 10 ans.

Prêts au secteur privé:

Les taux d'intérêt dépendent de la monnaie dans laquelle le prêt est libellé; la période de remboursement ne dépasse généralement pas 12 ans, y compris un différé d'amortissement approprié; le montant des prêts se situe normalement entre 2 et 3 millions de dollars et le maximum ne dépasse pas 5 millions de dollars; la prise de participation de la BAsD ne dépasse généralement pas 5 millions de dollars ou 25% du total.

6 Procédure de demande de prêt

Les prêts pour des projets de télécommunication sont accordés directement à l'Etat membre ou aux organismes et entités publics ou privés établis et concernés par le développement économique.

7 Couverture géographique

Pays remplissant les conditions requises pour obtenir un prêt:

Etat islamique d'Afghanistan, République populaire du Bangladesh, Royaume du Bhoutan, Royaume du Cambodge, République populaire de Chine, Iles Cook, République de Corée, République de Fidji, Hong Kong (Chine), République de l'Inde, République d'Indonésie, République du Kazakstan, République de Kiribati, République démocratique populaire Lao, Malaisie, République des Maldives, République des Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, Mongolie, Union de Myanmar, Népal, République d'Ouzbékistan, République islamique du Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Philippines, République kirghize, Iles Salomon, Etat indépendant du Samoa-Occidental, République de Singapour, République socialiste démocratique de Sri Lanka, Taipei (Chine), Thaïlande, Royaume des Tonga, République de Vanuatu, République socialiste du Viet Nam.

BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA)

Abdel Rahman El-Mahdi Street
P.O. Box 2640
Khartoum
SOUDAN

Tél: +249 11 77 3646/3709/0498
Fax: +249 11 77 0600
Télex: 22739/22248/23098 BADEA SD

1 Données de base

Depuis 1975, la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) canalise des fonds vers les régions en développement de l'Afrique. La BADEA travaille donc avec les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine qui ne sont pas membres de la Ligue des Etats arabes.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de 1995)

Prêts assortis de conditions libérales:	1 226 millions de dollars EU
Assistance technique:	50 millions de dollars EU
Total:	1 276 millions de dollars EU

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

A la fin de 1995, le montant total du financement débloqué par la BADEA pour des projets d'infrastructure se montait à 619,572 millions de dollars EU, dont 5% environ pour les télécommunications.

4 Politiques opérationnelles

Forme d'aide:	Les conditions de prêt de la BADEA varient en fonction de la nature des projets et de l'économie du pays bénéficiaire.
Montant de l'aide:	La contribution de la BADEA à un projet, quel qu'il soit, ne doit pas dépasser 50% du coût total et le montant maximum du prêt ne doit pas excéder 15 millions de dollars EU. La BADEA peut financer jusqu'à 80% des projets dont le coût total n'excède pas 10 millions de dollars EU.

5 Clauses et conditions

Taux d'intérêt:	En valeur moyenne pondérée, le taux d'intérêt des prêts accordés par la BADEA entre 1975 et 1995 se chiffre à 3,15%, ce qui correspond à un élément de subvention de 43,45%.
-----------------	--

Echéance: 18,2 ans y compris 4,4 années de différé d'amortissement.

6 Procédure de demande de prêt

Les pays intéressés doivent adresser une demande officielle au Département des programmes, des projets et de l'assistance technique.

7 Couverture géographique

Pays membres non arabes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

8 Observations

Cofinancement possible avec d'autres institutions financières.

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD)

68, avenue de la Libération
P.O. Box 1172
Lomé
TOGO

Tél: +228 21 0113
Fax: +228 21 7269

PERSONNE A CONTACTER: M. Boni YAYI, Président

1 Données de base

La BOAD (Banque Ouest africaine de développement), créée en 1973, a pour objectif de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de favoriser l'intégration économique de l'Afrique occidentale.

2 L'assistance en quelques chiffres

Capital libéré: 20 900 millions de FCFA
Réserves totales: 24 777 millions de FCFA
Prêts pour des projets de télécommunication: 25 833 millions de FCFA (entre 1991 et 1997)

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Dix pour cent environ du total des prêts accordés par la Banque vont au secteur des communications. Les fonds consacrés à des projets de télécommunication se sont chiffrés en moyenne à 3 690 millions de FCFA par an entre 1991 et 1996.

4 Politiques opérationnelles

Forme d'aide: Le financement proposé peut porter sur des études de préinvestissement, l'élaboration de projets, une assistance financière ou technique, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications. Le cofinancement d'un projet de télécommunication avec d'autres institutions de développement est également possible.

Montant de l'aide: En général, la Banque ne prête pas plus de 10% de ses fonds propres et finance entre 40 et 50% du coût total d'un projet de télécommunication. En outre, l'assistance n'est liée à aucune condition d'origine concernant la fourniture d'équipements.

5 Clauses et conditions

Monnaie: FCFA

Taux d'intérêt*: 6 à 12% (1995) par an; bonification d'intérêt: 0%
Echéance*: 13 à 15 ans; (3 à 5 ans de différé d'amortissement)

6 Procédure de demande de prêt

Peuvent demander un prêt à la BOAD les entités privées et publiques d'Afrique occidentale concernées par le développement de la région. Un cofinancement avec d'autres institutions est également possible.

7 Couverture géographique

Etats africains actionnaires.

8 Observations

L'assistance n'est liée à aucune condition d'origine concernant la fourniture d'équipements.

* 1996: Taux d'intérêt: 11%; bonification d'intérêt: 0%
Echéance: 10 ans; (2 ans de différé d'amortissement).

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DES CARAÏBES (BDC)

P.O. Box 408
Willey
St. Michael
BARBADE
Antilles

Tél: + 1 246 431 1600
Fax : + 1 246 426 7269
Câble : CARIBANK

PERSONNE A CONTACTER: Sir Neville V. Nicholls, President
Marius A. St. Rose, Vice-President (Operations)
Mlle Masie Plummer, Vice-President (Corporate Services) and
Bank Secretary

1 Données de base

La Banque de développement des Caraïbes (BDC) contribue de manière résolue à la croissance économique et au développement harmonieux des pays des Antilles membres du Commonwealth et encourage la coopération et l'intégration économique parmi ces pays, en tenant compte tout particulièrement et à titre prioritaire des besoins des pays membres les moins avancés de la région. La BDC fournit une assistance financière et technique pour des programmes et projets de développement dans le secteur public et dans le secteur privé. Elle coopère avec plusieurs autres bailleurs de fonds régionaux et internationaux qui oeuvrent au développement économique et social des pays des Antilles membres du Commonwealth. La BDC est opérationnelle depuis 1970.

2 L'assistance en quelques chiffres (au 31 décembre 1996)

La BDC a accordé à ses 17 pays membres emprunteurs près de 1,4 milliard de dollars EU (montant net) en prêts, prêts conditionnels, prêts sous forme de prise de participation et subventions, dans tous les secteurs d'activité.

Capital autorisé: 115 000 actions
Capital souscrit: 648,4 millions de dollars
Capital libéré: 143,4 millions de dollars
Capital callable: 505 millions de dollars
Total des actifs: 389,4 millions de dollars

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La Banque est en mesure de financer des projets de télécommunication dans les pays des Antilles membres du Commonwealth. Pour des raisons géographiques, le développement des télécommunications dans la région représente pour elle un investissement majeur.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: La BDC peut assurer ou faciliter le financement requis par un Etat membre ou un organisme public ou encore une entité ou entreprise publique ou privée opérant sur le territoire d'un Etat membre, ou enfin par une institution internationale ou régionale ou une entité concernée par le développement économique de la région. Des prêts directs peuvent aussi être accordés à un demandeur non-membre (qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise, d'un organisme ou de toute autre entité) sans garantie d'Etat, mais la BDC demande généralement une garantie sous une autre forme. Néanmoins, la BDC ne financera sur le territoire d'un pays membre aucun projet dont le financement n'aurait pas l'agrément des autorités. La BDC dispose 1) *de ressources ordinaires* (principalement capital souscrit et emprunts garantis par la portion callable du capital souscrit) et 2) *de ressources spéciales* composées principalement d'apports exempts d'intérêt et d'emprunts à des conditions très favorables (taux d'intérêt peu élevés et longues périodes de remboursement) reçues par la BDC et constituées sous forme de fonds séparés. Le *Fonds de développement spécial* (Special Development Fund), créé en vertu de l'accord constitutif de la BDC, fait partie des ressources spéciales. Des prêts assortis de taux d'intérêt compris entre 2% et 5% par an selon le pays membre emprunteur peuvent être obtenus auprès de ce fonds pour des projets et des programmes approuvés, principalement ceux qui présentent un degré de priorité élevé pour le développement.

Montant de l'aide: Les prêts directs minimums accordés par la BDC s'élèvent, pour le secteur public, à 1 million de dollars EU et, pour le secteur privé, à 750 000 dollars EU. Des lignes de crédit sont proposées aux banques de développement nationales et à d'autres institutions financières agréées pour rétrocession à des emprunteurs privés, dans le cadre du financement de projets de développement - selon des conditions approuvées par la BDC - lorsque le financement requis n'est pas, selon les critères de la BDC, suffisamment importante pour justifier une supervision directe de sa part.

5 Clauses et conditions

Opérations ordinaires:

Taux d'intérêt: 6,75% par an pour les prêts accordés au secteur public, et 8,75% par an pour les prêts directs au secteur privé.

Echéance: 10 à 15 ans (10 à 18 ans dans les secteurs de l'industrie et du tourisme) après un différé d'amortissement de 5 ans maximum.

Commission d'ouverture: Ne s'applique qu'aux emprunteurs du secteur privé - 1% du montant approuvé, la moitié sous forme de dépôt avant l'évaluation, le reste lorsque le prêt est approuvé.

Opérations spéciales:

Taux d'intérêt: 2% à 5% par an selon le pays emprunteur et l'origine du financement.

Echéance: 25, 30 ou 40 ans au maximum avec des différés d'amortissement de 5, 7 ou 10 ans maximum selon le pays emprunteur et la source de financement.

6 Procédure de demande de prêt

Les prêts s'adressent aux entités privées ou publiques souhaitant investir dans la région des Antilles.

7 Couverture géographique

Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Iles Cayman, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago, Iles Turks et Caicos, Iles Vierges britanniques.

8 Observations

La BDC fournit une assistance technique au secteur public et au secteur privé dans des domaines directement liés aux projets qu'elle finance (ou pourrait financer) et, à des fins de développement général, pour améliorer les résultats économiques des pays membres emprunteurs.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST (BDAE)

4, Nile Avenue
P.O. Box 7128
Kampala
OUGANDA

Tél: + 256 41 230 021/5
Fax: + 256 41 259 763
Télex: 61074 EADEVBANK

PERSONNE A CONTACTER: M. F.R. Tibeita, Director General
M. J. G. Nduadi, Director of Operations

1 Données de base

L'objectif principal de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE) est de fournir une assistance financière, de promouvoir le développement et d'accélérer la croissance économique de la sous-région d'Afrique orientale composée du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie. La Banque a été créée en vertu du Traité de coopération de l'Afrique de l'Est en 1967. Cependant, ce traité a été rendu caduc par les événements et de nouveaux statuts sont entrés en vigueur le 23 juillet 1980 (mêmes signataires). Ces nouveaux statuts ont élargi la mission et les domaines d'activité de la Banque, et l'adhésion n'est plus limitée aux trois Etats partenaires. Le champ d'activité comprend désormais l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, les transports et les infrastructures, y compris les télécommunications. La Banque, dont l'activité principale reste le financement à moyen et long terme, propose également les produits suivants: financement de fonds de roulement, capital-risque, prise de participation, crédit-bail, assistance technique pour des projets spécifiques. Elle fournit par ailleurs des conseils et d'autres services dans le but de contribuer à la croissance économique des Etats membres.

2 L'assistance en quelques chiffres

Capital versé: 27 380 000 DTS
Total des réserves: 2 035 000 DTS

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Les prêts accordés par la BDAE pour des projets de télécommunication revêtent une grande importance pour l'Afrique orientale. Le financement couvre la rénovation/modernisation et l'extension des infrastructures ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements et services.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: La Banque propose des prêts à moyen et long terme et un cofinancement avec d'autres institutions. D'autres produits sont disponibles: capital-risque, prise de participation, crédit-bail, services consultatifs. La Banque participe également à la privatisation des entreprises publiques dans les Etats membres. Elle est par ailleurs mandatée pour proposer des services financiers (gestion de fonds émanant de donateurs extérieurs et canalisés dans des projets concernant l'Afrique orientale).

Montant de l'aide: La Banque s'est fixée, pour les projets de télécommunication, un plafond de prêt de 4 millions de DTS. Elle ne peut pas financer plus de 50% du total net d'un projet ni investir plus de 15% de ses fonds propres dans un projet.

Les autres limites sont les suivantes:

Capital-risque/participation au capital:	500 000 DTS ou 25% de la participation.
Crédit-bail:	375 000 DTS

5 Clauses et conditions

Prêts:	Libellés en monnaie étrangère.
Taux d'intérêt:	12% par an (amortissement dégressif)
Echéance:	5 à 10 ans y compris un différé d'amortissement de 2 ans maximum.
Crédit-bail:	Période maximum liée à la durée de vie des actifs.
Capital-risque et participation au capital:	- sortie après 7 à 10 ans. - rendement du capital investi, 20% et plus.

6 Procédure de demande de prêt

Les prêts accordés par la BDAE sont limités aux entités privées et publiques des trois Etats membres.

Les investisseurs souhaitant obtenir un financement auprès de la BDAE doivent envoyer une étude de faisabilité détaillée du projet ainsi qu'une demande officielle.

7 Couverture géographique

Kenya, Ouganda, Tanzanie.

8 Observations

Cofinancement possible avec d'autres institutions financières. La Banque peut proposer une combinaison de différents services financiers pour un projet.

BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)

One Exchange Square
Londres EC2A 2EH
ROYAUME-UNI

Tél.: +44 171 338 6000
Fax: +44 171 338 6100
Télex: 8812161 EBRD L G
Internet: <http://www.ebrd.com>

1 Données de base

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), créée en 1991, a pour mission de faciliter la transition vers des économies de marché et de promouvoir les initiatives privées et commerciales dans les pays d'Europe centrale et orientale acquis aux principes fondamentaux de la démocratie pluripartite, du pluralisme et de l'économie de marché.

La Banque vise à aider les pays où elle déploie ses activités à mettre en oeuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, notamment en matière de démonopolisation, de décentralisation et de privatisation, en tenant compte des besoins particuliers des pays aux diverses étapes de la transition. Parmi ces activités figurent la promotion des activités du secteur privé, le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques et le développement des infrastructures nécessaires au secteur privé.

La BERD encourage le cofinancement et les investissements étrangers directs (secteur privé ou public), aide à mobiliser les capitaux intérieurs et propose une coopération technique dans les domaines appropriés. Elle travaille en étroite collaboration avec diverses institutions financières internationales et d'autres organisations internationales. Dans toutes ses activités, elle encourage un développement écologiquement rationnel et durable.

2 L'assistance en quelques chiffres

Au 31 juillet 1997, la Banque avait approuvé 492 projets pour lesquels elle devait engager 12,0 milliards d'écus sur ses fonds propres et qui devraient permettre de mobiliser 26,4 milliards d'écus supplémentaires. Quatre cent six projets avaient été signés, (engageant 9,3 milliards d'écus sur les fonds propres de la BERD) et 72% du financement total approuvé étaient destinés à des projets relevant du secteur du privé.

La coopération technique liée aux projets est une composante importante des activités de la BERD. A la fin de 1996, 47 accords de coopération avec des donateurs bilatéraux, équivalant à 424 millions d'écus, avaient été conclus avec la Banque à cet effet. Des fonds totaux estimés à 398 millions d'écus, correspondant à 1 471 projets, avaient été engagés.

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Au 31 décembre 1996, la BERD avait approuvé un financement global de 854 millions d'écus pour 37 projets de télécommunication, dont les coûts totaux dépassaient 4 milliards d'écus. En outre, des projets portant sur plus de 1,5 milliard d'écus font actuellement l'objet d'un examen approfondi.

La BERD fournit un financement direct, projet par projet, pour des activités de secteur privé, des programmes de restructuration et de privatisation ou la mise en place d'infrastructures soutenant ces activités. Les coentreprises ont bénéficié en premier lieu des prêts accordés par la Banque, en particulier celles qui impliquent des commanditaires étrangers. La Banque propose un large éventail d'instruments financiers et adopte une approche souple dans la structuration de ses produits financiers. Ses critères sont définis dans une publication spéciale. En général, la participation minimale de la Banque se chiffre à 5 millions d'écus, mais dans la pratique, le montant moyen se situe autour de 18 millions d'écus. La Banque, qui ne compte pas parmi ses activités principales le financement direct aux petites et moyennes entreprises (PME), dispose néanmoins d'un certain nombre d'instruments à l'intention des PME privées.

Prêts

La BERD accorde des prêts adaptés aux projets. Le risque d'insolvabilité peut être assumé entièrement par la Banque ou partiellement consortialisé. Un prêt peut être garanti par les actifs d'un emprunteur et/ou il peut être converti en actions ou lié au capital. La Banque prête (et se fait rembourser) en monnaie forte (principalement dollar EU, deutsche mark, écus); elle a commencé à financer ou à faciliter des prêts en monnaie locale.

Pour les prêts qu'elle accorde aux entreprises commerciales privées, la Banque ne demande normalement pas de garanties au gouvernement hôte et les prêts ne font généralement pas intervenir de bailleurs de fonds étrangers, passée la phase d'amorçage. L'octroi d'un prêt dépend du cash-flow généré par le projet et de la capacité de remboursement dans le délai convenu.

Les prêts accordés par les institutions internationales comme la BERD sont traditionnellement exemptés du rééchelonnement de la dette extérieure et sont donc bien "cotés". Les banques qui participent à des prêts accordés par la BERD à des emprunteurs du secteur privé, lorsque celle-ci reste le prêteur officiel, peuvent bénéficier des avantages de ce statut préférentiel.

Prises de participation

Les prises de participation peuvent revêtir diverses formes (souscriptions en actions ordinaires ou préférentielles, etc.). Des investissements en quasi-capital, sous forme de prêts non privilégiés, d'obligations, de titres participatifs ou d'actions préférentielles remboursables, sont également proposés. La BERD attend un rendement satisfaisant de ce type d'investissement, une stratégie de sortie claire, tout en n'acceptant qu'une position minoritaire.

La BERD peut également garantir l'émission d'actions d'une entreprise publique ou privée. La Banque n'envisagera de financer le transfert d'actions dans des entreprises existantes que dans le cas d'une privatisation lorsque ce transfert améliorera à coup sûr les performances (meilleure gestion, modernisation, extension à la faveur d'un changement de direction, synergie avec l'activité de l'acquéreur, etc.).

Garanties

La BERD peut aider les emprunteurs à accéder à un financement par la fourniture de garanties, qui revêtent différentes formes (garanties tous risques, garanties conditionnelles partielles en fonction des risques, etc.). Dans tous les cas, le risque maximum doit être connu et mesurable et le risque d'insolvabilité doit être acceptable.

Instruments pour le financement des PME: Pour une liste des intermédiaires associés de la BERD se reporter à la publication de la Banque intitulée *Alternative sources of finance for small and medium-sized projects*, qui décrit également la spécificité des différents produits.

Lignes de crédit: En réponse à une demande de prêt, la BERD peut fournir un financement direct à moyen ou à long terme sous forme de facilités de crédit à des intermédiaires financiers sélectionnés. Dans certains cas, la BERD peut proposer un financement à long terme de ce type aux autorités, qui canalisent alors ces prêts par l'intermédiaire de banques commerciales ou d'investissement pour financer des PME du secteur privé.

Facilités de cofinancement: La BERD cofinance des projets avec des banques locales et étrangères. L'élaboration et l'évaluation des projets sont alors déléguées à la banque qui cofinance mais la politique de financement/de prêt de la BERD entre en ligne de compte pour chaque décision de prêt.

Participation au capital dans des fonds de placement: La BERD participe à des fonds de placement, qui investissent à leur tour dans des entreprises privées de taille moyenne cherchant à élargir leurs activités. Ces fonds sont ciblés sur une région, un pays ou un secteur industriels particuliers, ont une composante locale et sont gérés par des professionnels du capital-risque. Les principaux critères d'investissement sont compatibles avec la politique générale d'investissement de la BERD.

Mécanismes commerciaux: La BERD fait intervenir dans ses divers programmes de facilitation commerciale des banques locales qui peuvent ainsi se forger une réputation de fiabilité et à se faire mieux accepter sur le marché international du financement commercial. Dans le cadre de ces programmes, la BERD émet généralement des garanties de paiement partiel à l'appui d'opérations articulées sur des lettres de crédit dont l'initiative est prise par les banques locales participantes. Les facilités accordées aux clients de ces banques privées couvrent les besoins en fonds de roulement, les financements commerciaux et les investissements à moyen et long terme. Toutes les facilités sont adaptées aux besoins spécifiques des clients.

Prises de participation au capital de banques: Le développement d'un secteur de services financiers sain et compétitif est l'un des principaux objectifs de la BERD, qui procède à des prises de participation au capital de banques privées, notamment dans le cadre des programmes de privatisation. La Banque met l'accent sur le secteur privé, l'autonomie des entreprises et la gestion. Dans la mesure du possible, elle encourage d'autres partenaires à participer au cofinancement des projets.

4 Politiques de prêt

La Banque, qui s'efforce de proposer la forme de financement la mieux adaptée au projet considéré, applique toutefois un certain nombre de directives:

- 1) elle finance jusqu'à 35% du coût total du projet pour un projet entièrement nouveau ou 35% de la capitalisation à long terme dans le cas d'une entreprise établie;

- 2) des participations importantes sont exigées d'autres investisseurs, en particulier de bailleurs de fonds du secteur industriel dans le cas de projets ou d'opérations conjointes entièrement nouveaux lorsque des compétences techniques ou de gestion particulières sont nécessaires. Dans de tels cas, on attend des bailleurs de fonds industriels une participation majoritaire ou un contrôle opérationnel approprié;
- 3) dans le secteur privé, le projet type fait intervenir deux tiers de financement de la dette au maximum et un tiers de prise de participation au minimum;
- 4) un financement supplémentaire par d'autres cofinanciers est ordinairement exigé;
- 5) la banque n'accorde généralement pas de financement pour l'achat d'actions (existantes ou nouvelles); et
- 6) les capitaux amenés par les bailleurs de fonds ne doivent pas nécessairement être en espèces mais peuvent se présenter sous forme d'équipements, de machines, etc.

Chaque projet est évalué en fonction de la stratégie du pays considéré, qui est approuvée par les actionnaires de la BERD et sert de cadre de référence pour les opérations bancaires et la définition des priorités dans certains domaines.

5 Clauses et conditions

Taux et conditions de prêt

Les conditions financières pratiquées et les structures des projets vont de pair car elles sont liées aux conditions du marché. La BERD cherche à cerner et à limiter ses risques; elle fonctionne sur une base commerciale et applique les taux du marché (qui reflètent précisément les risques). Son statut d'institution internationale et de créancier de premier rang entre en ligne de compte lors de l'évaluation des risques.

Taux: Les taux d'intérêt sont fixés par rapport à un point de référence du marché (généralement le LIBOR - taux interbancaire moyen des eurodollars à Londres) compte tenu d'une marge ajoutée par la Banque. Les prêts peuvent être assortis d'un taux d'intérêt variable ou d'un taux d'intérêt fixe et de divers instruments de couverture en cas d'opérations sur le marché des produits dérivés.

Conditions: La marge, qui reflète à la fois le risque lié au pays et le risque commercial, est définie en fonction de condition en vigueur sur le marché des prêts consortiaux. Le différé d'amortissement est négociable mais l'échéance est généralement de 5 à 10 ans, selon le cas d'espèce, et le remboursement du principal se fait habituellement par tranches semestrielles égales. Des échéances plus longues peuvent être envisagées à titre exceptionnel, jusqu'à 15 ans par exemple pour des opérations d'infrastructure.

Frais: Une commission d'ouverture exigible à la signature, conformément à la pratique commerciale, couvre les divers frais de gestion liés à l'élaboration et à l'organisation du projet. Des commissions d'engagement annuelles sur les montants non décaissés sont également perçues.

Dépenses

diverses: Conformément à la pratique commerciale, les bailleurs de fonds sont tenus de rembourser à la banque tous les frais accessoires (consultance technique, conseils juridiques extérieurs, frais de déplacement, etc.).

Recours: Le recours à un commanditaire n'est pas exigé mais la BERD peut souhaiter obtenir auprès des commanditaires des résultats spécifiques, des garanties d'exécution et

d'autres formes de soutien dans le cadre des pratiques normalement admises pour les financements à recours limité.

Assurance: Pour ses opérations de financement, la BERD exige des entreprises ou des entités qu'elle finance qu'elles contractent une assurance appropriée contre les risques assurables normaux (vols de biens, incendies, risques de construction spécifiques). Elle ne demande pas d'assurance contre les risques de nature politique ou la non-convertibilité de la monnaie locale.

Garanties: La BERD demande généralement aux entreprises ou aux entités qu'elle finance de garantir le prêt avec des actifs du projet, qui peuvent revêtir les formes suivantes: une hypothèque sur les actifs fixes (terrains, installations et autres bâtiments), une hypothèque sur les biens mobiliers (équipements, autres actifs sociaux), la cession des recettes de l'entreprise en devises fortes ou en monnaie nationale, le nantissement des actions du commanditaire dans l'entreprise et la cession de la police d'assurance de l'entreprise et d'autres avantages contractuels.

Dispositions contractuelles: Les dispositions contractuelles d'usage prévues s'appliquent. Ces dispositions, limitant l'endettement et précisant certains ratios financiers et divers autres points, sont également négociées en fonction du prêt.

Prises de participation

Les clauses et conditions de l'engagement de la BERD dans un projet dépendront des risques et des rendements attendus, ainsi que des caractéristiques de l'entité servant de support à l'investissement (par exemple la coentreprise). La Banque, qui dispose de ressources limitées, ne cherche pas à effectuer des investissements à long terme ni à prendre une participation majoritaire ou une responsabilité directe dans les entreprises.

6 Procédure de demande de prêt

Le commanditaire du projet doit prendre contact avec un membre du groupe chargé des télécommunications, avec le service des demandes (Londres) ou avec le bureau local du représentant résidant, et fournir les informations suivantes:

- 1) Actionnaires locaux et étrangers.
- 2) Justification économique du projet, présentation claire de la proposition, de ses aspects techniques et économiques/commerciaux.
- 3) Proposition initiale quant au type de participation souhaitée de la part de la BERD: participation au capital, attribution de crédit (financement de la dette) ou combinaison des deux formules.

7 Couverture géographique

La BERD comprend 60 membres (58 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement). Elle opère dans 26 pays d'Europe centrale et orientale et dans la communauté des Etats indépendants (CEI).

8 Principaux objectifs de la BERD dans le secteur des télécommunications

Les pays où opère la BERD souffrent d'une grave carence en services de télécommunication, comme en attestent les faibles densités de réseau et les longs délais d'attribution de lignes. Les demandes d'accès et d'amélioration de la qualité de service dépassent de loin l'offre actuelle et l'ampleur des investissements nécessaires pour satisfaire ces demandes appelle une mobilisation efficace et massive de capitaux privés. En outre, la demande de services à valeur ajoutée, de réseaux informatiques, de services de radiodiffusion et de services analogues est en augmentation rapide. Dans cette optique, la stratégie globale de la Banque est de promouvoir la modernisation et le développement de tous ces secteurs en:

- mobilisant le financement à destination du secteur privé. En 1996, la majeure partie des capitaux investis par la Banque sont allés aux entreprises privées ou ont été engagés dans le cadre de la privatisation de compagnies publiques;
- facilitant la concession des opérateurs nationaux de télécommunication établis en entreprises privées commerciales;
- maintenant une approche souple et novatrice. La Banque a l'intention de continuer à développer son éventail d'instruments financiers et à proposer des solutions novatrices pour faire face aux besoins de plus en plus complexes de ses clients des secteurs privé et public (stockage de fonds, couverture des opérations à risque, financement en monnaie locale, etc.) sans oublier son rôle traditionnel en matière de financement de la dette et de financement sur fonds propres en monnaies fortes;
- continuant à exploiter ses relations avec les organismes de crédit, d'autres institutions multilatérales et bilatérales ainsi qu'avec les opérateurs et les fournisseurs de services dans le secteur des télécommunications.

9 Observations

Les opérations de la Banque sont effectuées par l'intermédiaire de son département des opérations bancaires, composé d'équipes de spécialistes du secteur privé et du secteur public. Les spécialistes des divers pays assurent la mise en oeuvre cohérente des stratégies définies par la Banque pour chaque pays avec l'aide spécialisée des unités sectorielles opérationnelles.

Sa capacité d'opérer, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, constitue pour la BERD un atout majeur. La Banque combine ainsi les principes et les pratiques d'une banque d'affaires et ceux d'une banque de développement ce qui lui permet de financer des entreprises privées ou privatisables ainsi que les projets d'infrastructure matérielle et financière requis par le secteur privé.

COMMISSION EUROPÉENNE

200, rue de la Loi
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Tél: + 32 2 291 111

PERSONNE A CONTACTER: J-F. Soupizet - Chef de Secteur - Direction générale XII
Télécommunications, marché de l'information et valorisation
de la recherche

1 Données de base

La Commission européenne dispose de plusieurs modalités d'intervention en matière de télécommunications qui s'inscrivent dans les politiques pour lesquelles les traités lui reconnaissent des compétences: relations extérieures, aide au développement, développement régional, télécommunications, recherche et développement technologique, petite et moyenne entreprises.

Ces interventions peuvent prendre des formes diversifiées de subvention ou de prêt, et les modalités diffèrent selon les accords spécifiques qui existent entre l'Union européenne et ses différents partenaires.

2 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Tableau des appuis au développement des télécommunications à l'extérieur de l'Union, 1982-1997
(Millions d'ECU):

PROGRAMME*	PHARE	TACIS	MED	LA	ACP	ASIE	Total
DONS**	8,2	42,9	15	40,9	176,6	27,4	365,9
PRÊTS BEI	1,2	-	178	75	342,5	-	1 865,5

3 Politiques opérationnelles

En télécommunication, la Commission européenne encourage en priorité la mise en place d'un cadre réglementaire favorable aux investissements du secteur privé ainsi qu'un cadre de normes techniques qui soit à la fois ouvert et qui permette de bénéficier des technologies disponibles dans les meilleures conditions.

* Voir couverture géographique dans 6).

** Y compris cofinancement de projets de recherche.

En complément, des appuis sous forme de dons sont également mis en oeuvre pour la réhabilitation de certains opérateurs ou pour le déploiement d'infrastructures dans des zones rurales, et des cofinancements sont apportés à des projets de coopération scientifique internationale entre l'Europe et les PED partenaires.

Les prêts de la Banque européenne d'investissement sont également disponibles.

4 Clauses et conditions

La coopération est régie par les accords passés avec les pays bénéficiaires; en règle générale, les projets comportent des contreparties locales.

Pour la recherche scientifique, il s'agit de financements partiels.

Les interventions de la BEI comportent des prêts à conditions préférentielles et, dans certains cas, des prêts bonifiés.

5 Procédure de demande de prêt

L'appui, dans le domaine des télécommunications, n'est pas dissocié de la coopération économique ou de l'aide au développement. Il appartient donc aux pays qui souhaitent bénéficier d'aides dans ces domaines de présenter les projets selon les canaux habituels de la coopération et d'indiquer que ces projets bénéficient d'une priorité suffisante pour être effectivement financés.

Dans la pratique, un interlocuteur qualifié peut toujours être trouvé auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays tiers.

Cependant, la demande formelle doit être présentée par le ministère qui coordonne l'ensemble de la coopération avec l'Union européenne et la décision intervient dans le cadre des instances bipartites (Commissions mixtes).

Pour les projets régionaux, l'initiative peut être prise par un organisme régional ou par des pays de la région et le canal approprié reste les délégations dans les pays où siège l'organisation principalement concernée.

6 Couverture géographique

Ces actions sont regroupées sous des programmes qui présentent des modalités de mise en oeuvre communes et prévoient des actions de coopération régionale:

PHARE: Pologne, Hongrie, Albanie, Roumanie, Slovaquie, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie, pays Baltes;

TACIS: Fédération de Russie, Azerbaïdjan, Georgie, Ouzbékistan, Mongolie;

MEDA: Algérie, Maroc, Chypre, Liban, Malte, Egypte, Jordanie, OLP, Syrie, Tunisie, Turquie;

LA: Pays en développement de l'Amérique latine;

Asie: Pays en développement de l'Asie, la Chine et l'Inde;

ACP: Soixante-dix pays de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

100, Boulevard Konrad Adenauer
2950 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tél.: +352 4379 1
Fax: +352 4377 04
Télex: +3530 bukeu lu
Câble BNKEU
Bureaux: Athènes, Bruxelles, Lisbonne, Londres, Madrid, Rome.

PERSONNE A CONTACTER: M. F. Carpenter, Secrétaire général

1 Données de base

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Fondée en 1958, elle a pour objectif de financer les investissements d'équipement en vue de promouvoir le développement et l'intégration équilibrés de l'Union européenne. La Banque, qui prête essentiellement pour des projets mis en oeuvre par des pays de l'Union européenne, finance également des investissements dans plus de 130 pays en dehors de l'Union européenne, dans le cadre de la politique de coopération extérieure de l'Union.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de 1995)

Capital souscrit:	62 013 millions d'écus
Capital libéré:	4 652 millions d'écus
Prêts (1996):	20,9 milliards d'écus à l'intérieur de l'Union 2,3 milliards d'écus à l'extérieur de l'Union
Prêts dans le secteur des télécommunications (1992-1996)	8,8 milliards d'écus à l'intérieur de l'Union 1,1 milliard d'écus à l'extérieur de l'Union

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Prêts à long terme (jusqu'à 20 ans ou plus), toutes monnaies.

4 Politiques opérationnelles

La BEI finance des projets de grande échelle (plus de 25 millions d'écus) par voie de prêts individuels, accordés directement aux responsables.

Les projets de moindre envergure sont financés indirectement par l'intermédiaire des prêts d'ensemble accordés à environ 130 banques opérant aux niveaux national ou régional.

Les prêts de la BEI constituent une source supplémentaire de financement et ne dépassent pas, en règle générale, 50% du coût du projet. Ils peuvent être utilisés en association avec des subventions accordées par les pays ou par la Communauté européenne, en particulier dans les zones assistées.

5 Clauses et conditions

La cote AAA de la BEI lui permet de mobiliser des capitaux dans les meilleures conditions de l'heure. En tant qu'intermédiaire financier fonctionnant sur une base non lucrative, la BEI rétrocède les fonds empruntés à un taux reflétant son excellente position sur les marchés auquel elle ajoute une faible marge correspondant à ses frais d'exploitation. Les montants sont décaissés au pair.

La BEI accorde des prêts à long terme assortis d'échéances qui vont généralement de 4 à 12 ans pour des projets industriels et peuvent atteindre 20 ans ou plus pour des projets d'infrastructure ou liés à la production d'énergie.

Le remboursement se fait par versements égaux semestriels ou, plus rarement, annuels du principal et des intérêts. Dans certains cas, les modalités de remboursement peuvent être adaptées aux besoins spécifiques d'un projet.

6 Procédure de demande de prêt

Pour le financement de projets de télécommunication, des contacts peuvent être pris, à titre non officiel, directement avec la BEI. C'est à l'emprunteur qu'il appartient de décider de la présentation du contenu des documents constituant le dossier du projet. Pour des projets de télécommunication, la documentation doit généralement inclure des informations générales sur le projet et les données techniques, économiques et financières y afférentes.

7 Couverture géographique

La BEI finance des projets dans les 15 Etats membres de l'Union européenne. En dehors de l'Union européenne, la BEI participe à la mise en oeuvre de la politique de développement de l'Union dans des pays du bassin méditerranéen, dans 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé, en République sudafricaine, dans 11 pays d'Europe centrale et orientale et dans 30 pays d'Amérique latine et d'Asie.

8 Observations

Les publications relatives aux activités de la BEI, notamment une publication intitulée "Guide to tendering for contracts", peuvent être obtenues sur demande.

Service à contacter: Bureau d'information de la BEI, N° de télécopie (00352) 4379 3122.

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

Office of External Relations
1300 New York Avenue N.W.
Washington, DC 20577
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Tél.: +1 202 623 1397
Fax: +1 202 623 1403
E-mail: pic@iadb.org

PERSONNE A CONTACTER: M. Daniel Martin, Chief, Public Information Section

1 Données de base

La Banque interaméricaine de développement (BID), institution financière internationale fondée en 1959, a pour objectif de contribuer à l'accélération du développement économique et social dans les pays en développement membres d'Amérique latine et des Caraïbes. La Banque regroupe 26 pays emprunteurs de l'hémisphère occidental et 20 pays non emprunteurs extérieurs à la région.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de 1996)

Capital autorisé:	80,9 milliards de dollars (ressources ordinaires) 9,7 milliards de dollars (fonds des opérations spéciales)
Capital libéré:	3,8 milliards de dollars
Total des réserves:	6,1 milliards de dollars

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Les projets de télécommunication financés par la Banque portent notamment sur l'amélioration des réseaux existants, l'équipement des zones rurales et la fourniture de systèmes d'urgence importants pour la remise en état des infrastructures, après un tremblement de terre par exemple. Depuis sa création en 1959, la Banque a prêté un total de 81,1 milliards de dollars, dont 300 millions de dollars pour des projets de télécommunication en Amérique latine.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: La Banque accorde des prêts pour divers projets prioritaires (infrastructure, production, développement social). Une assistance technique est proposée pour les études de préinvestissement et le renforcement des structures institutionnelles. La Banque accorde aussi des prêts directement au secteur privé.

Montant de l'aide: Des ressources sont mises à la disposition des pays moins développés de la région à des conditions avantageuses.

5 Clauses et conditions

Prêts ordinaires: Taux d'intérêt: Taux du marché
Echéance: 10 à 25 ans avec un différé d'amortissement de 4 à 5 ans.
Prêts spéciaux: Taux d'intérêt: 1 à 4%
Echéance: 25 à 40 ans avec un différé d'amortissement de 5 à 10 ans.

6 Procédure de demande de prêt

Les prêts sont proposés aux entités privées ou publiques souhaitant investir dans les pays en développement membres de la Banque.

7 Couverture géographique

Amérique latine et Caraïbes.

8 Observations

La priorité est donnée au développement du secteur privé.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI)

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC 20433
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Tél.: + 1 202 477 1234
Fax: + 1 202 477 6391
Télex: MCI 248423 (WORLDBANK)
E-mail: Information@IFC.ORG

PERSONNE A CONTACTER: M. Declan Duff, Manager, Telecommunications,
Transportation and Utilities Department

1) Données de base

La Société financière internationale (SFI), créée en 1956, est une filiale du groupe de la Banque mondiale, chargée de promouvoir la croissance économique dans les pays en développement membres, en encourageant les investissements productifs privés. La SFI est la première source mondiale de financement direct des investissements privés dans les pays en développement.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de l'exercice 1996)

Capital libéré:	2 200 millions de dollars EU
Investissements nets:	3 317 millions de dollars EU
Total prêts décaissés et participations:	8 400 millions de dollars EU
Prêts dans le secteur des télécommunications (exercice 1997):	607 millions de dollars EU
Prêts dans le secteur des télécommunications (sur toute la période):	2 472 millions de dollars EU

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Jusqu'en 1990, la SFI n'a pas axé ses activités sur le secteur des télécommunications, qui relevait essentiellement des administrations centrales. Mais depuis 1990, le secteur privé joue un rôle beaucoup plus important du fait des privatisations, et la SFI a considérablement augmenté ses prêts et ses prises de participation dans le secteur des télécommunications. A ce jour (30 juin 1997), des prêts ont été accordés pour quarante-sept projets (soit une intervention de 988 millions de dollars EU sur un coût total de 9 730 millions de dollars EU). Depuis 1990, la SFI a également mobilisé 1 484 millions de dollars EU pour des projets de télécommunication (consortiums de cofinancement).

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: La SFI est en mesure de proposer un large éventail d'instruments financiers adaptés aux différents projets: prêts privilégiés, prêts subordonnés et convertibles, titres participatifs des participations, etc., combinés de façon à assurer un financement sain dès le départ. Elle offre des prêts à long terme et du capital-risque, sans garantie d'Etat aux entreprises privées qui ont du mal à mobiliser, à des conditions raisonnables, des fonds provenant d'autres investissements aux prêteurs. La SFI mobilise également des fonds d'autres investisseurs et prêteurs.

Montant de l'aide: La SFI adapte la nature et le montant de son financement aux besoins spécifiques. Pour son compte propre, son investissement ne dépasse généralement pas 25% du coût total du projet (ce qui correspond le plus souvent à un chiffre compris entre 5 et 100 millions de dollars EU). Pour chaque dollar investi dans un projet par la SFI, 6 dollars en moyenne sont investis par d'autres prêteurs. La participation de la SFI peut atteindre 35% par projet donné, mais doit rester minoritaire.

5 Clauses et conditions

Prêts: Taux d'intérêt: Les taux d'intérêt sont fixés en fonction du type de prêt, de la monnaie dans laquelle il est libellé et des conditions particulières de l'opération. Dans tous les cas, ils reflètent les taux commerciaux en vigueur.

Echéance: L'échéance va de 3 à 10 ans, y compris un différé d'amortissement de 1 à 4 ans. Une commission d'ouverture de 1% est généralement perçue sur les nouveaux engagements.

Prises de Participation: La SFI n'investit dans un projet que lorsque des dispositions appropriées ont été prises en vue du rapatriement des capitaux investis et de leur rémunération. A l'échéance la SFI essaie généralement de céder sa participation, souvent à des investisseurs locaux. Dans certains pays, les actions de la SFI sont considérées comme du capital national ou neutre aux fins de la comptabilité nationale.

6 Procédure de demande de prêt

La SFI fonctionne de manière pragmatique et commerciale. Il n'existe pas de formulaire standard de demande de prêt. Une entreprise ou un entrepreneur, national ou étranger, qui cherche à se lancer dans un nouveau projet ou à développer une entreprise existante peut prendre contact avec la SFI et demander un rendez-vous ou présenter des informations relatives à un projet préliminaire ou à l'entreprise elle-même. Après ces contacts initiaux et un premier examen, la SFI demandera une étude de faisabilité ou un plan financier détaillés qui lui permettront de décider si elle est en mesure de statuer.

7 Couverture géographique

Tous les pays membres en développement.

8 Observations

La SFI aide à réaliser des montages financiers adaptés à un projet et à son profil de risque. Outre le financement qu'elle apporte, la SFI joue un rôle de catalyseur en rassemblant d'autres prêteurs et actionnaires et en coordonnant le financement disponible auprès de banques étrangères et locales, d'organismes de crédit à l'exportation et d'autres institutions. La SFI s'est montrée particulièrement efficace dans les opérations en consortium dans lesquelles elle reste le prêteur officiel mais partage tous les risques commerciaux avec les institutions financières partenaires.

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BIsD)

P.O. Box 5925
Jeddah 21432
ARABIE SAOUDITE

Tél.: + 966 2 636 1400
Fax: + 966 2 636 6871
Télex: 601137, 601407 ISDB SJ
Câble: BANKISLAMI JEDDAH
Internet: <http://www.isdb.org.sa>
E-mail: archives@isdb.org.sa

PERSONNE A CONTACTER: M. Ahmad Mohamed Ali, Président

1 Données de base

L'objectif de la Banque islamique de développement (BIsD) est de promouvoir le développement économique et social des 52 pays membres et des communautés musulmanes des pays non-membres. La Banque, officiellement opérationnelle depuis le 20 octobre 1975, propose plusieurs formules de financement de projets dans les pays membres.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de l'exercice 1996)

Capital autorisé: 6 000 millions de DI
Capital libéré: 2 134,05 millions de DI
Réserves:

- Capital: 26 267 milliers de DI
- Général: 727 193 milliers de DI
- Spécial: 623 672 milliers de DI

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La BIsD accorde des prêts sans intérêt pour des projets de développement. Une assistance technique est également proposée pour des études de faisabilité (financée sur dons et/ou prêts sans intérêts).

4 Politiques opérationnelles

Formes de financement: La BIsD propose plusieurs types de financement. Les prêts, les prises de participation, le crédit-bail, la vente à crédit et l'assistance technique figurent parmi ses opérations ordinaires. D'autres montages portent sur des formules combinées, participation/crédits etc. Les ressources sont alors allouées par les institutions financières de développement nationales des pays membres. Ces formules sont destinées au financement de petits et moyens projets dans le secteur privé. Des opérations d'assistance spéciale sont également proposées, qui consistent en dons pour des activités de formation et d'éducation.

La Banque propose une formule de financement du commerce extérieur qui permet de financer, à court terme, l'importation par les pays membres de produits de base nécessaires au développement économique et social. Cette méthode suppose l'achat de biens et leur revente à des pays membres destinataires contre une marge bénéficiaire raisonnable assortie de modalités de paiement différées.

La Banque propose également un système de financement à long terme des exportations qui permet de financer les exportations par des pays membres participants de produits de base non traditionnels vers d'autres pays membres de l'OCI. Enfin, la Banque gère le portefeuille de la Banque islamique, qui a été créé en 1987 et auquel ont souscrit la BIsD et 19 autres banques et institutions financières islamiques. Ce programme a pour objet de réunir des fonds auprès d'institutions financières islamiques dans le but de financer des opérations commerciales et d'autres activités connexes, principalement dans le secteur privé des pays membres.

Le Fonds d'investissement a été créé en janvier 1990 avec un capital de 100 millions de dollars EU. Une deuxième émission de 100 millions de dollars EU a été réalisée en janvier 1994. Le Fonds a lancé une émission supplémentaire de 300 millions de dollars EU qui se fera en plusieurs tranches, sur un certain nombre d'années, à partir du premier trimestre de 1995. Le capital libéré du Fonds est actuellement de 375 millions de dollars EU. Le Fonds s'efforce d'obtenir des rendements satisfaisants pour les actionnaires en conformité avec les principes de la rémunération du risque, en réalisant des placements rentables et compatibles avec les préceptes de la Sharia. Pour ses investissements, il choisit des entreprises ayant fait leurs preuves en matière de rentabilité.

La Compagnie interarabe pour la garantie de l'investissement a été créée en août 1994 en tant que filiale de la Banque pour élargir le champ des transactions commerciales et le flux de capitaux d'investissement parmi les pays membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). La Compagnie propose une assurance-crédit à l'exportation pour couvrir le non-paiement d'effets à recevoir résultant des risques commerciaux ou non commerciaux. Elle offre également une assurance contre divers risques (restrictions de change, expropriation, guerre et troubles civils, rupture de contrat par le gouvernement hôte, etc.).

Montant approuvé: Le montant total du financement de projets s'élevait, en mai 1997, à 4 270 millions de dollars EU. 446 millions de dollars EU ont été accordés, sous forme de dons, dans le cadre de l'assistance spéciale aux pays membres et aux communautés musulmanes dans les pays non-membres. Depuis la mise en place du système, le financement cumulatif approuvé durant les trois exercices de financement des exportations s'est élevé à 11 755 millions de dollars EU.

5 Clauses et conditions

Prêts: Exempts d'intérêt pour les projets de développement (soumis à des frais de gestion fixes payés par versements échelonnés).

6 Procédure de demande de prêt

Toutes les formes de financement précitées sont proposées à tous les pays membres de la BISD. En outre, les communautés musulmanes des pays non-membres peuvent bénéficier de dons non remboursables conformément aux principes de la Sharia.

7 Couverture géographique

Pays membres de la Banque islamique de développement et communautés musulmanes des pays non-membres.

8 Observations

La Banque encourage les projets de développement de toute nature.

NOTE - L'unité de compte adoptée par la BISD est le Dinar islamique (DI), qui équivaut à un droit de tirage spécial (DTS) du FMI.

BANQUE MONDIALE

1818 "H" Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Tél.: + 1 202 458 4765
Fax: + 1 202 522 3001
Email: eforestier@worldbank.org

PERSONNE A CONTACTER: Emmanuel Forestier, Chef de l'Unité Télécommunications et d'informatique, Département Energie, Mines et Télécommunications

1 Données de base

Le groupe de la Banque mondiale comprend cinq institutions dont l'objectif primordial est de réduire la pauvreté en assurant un développement économique durable dans les pays en développement. Le groupe dispose de toute une série d'instruments pour procéder à des analyses économiques et sectorielles, assurer des services consultatifs, fournir une assistance technique, financer des investissements et apporter des garanties aux investissements. S'agissant du financement, ces institutions, pour l'essentiel, se distinguent comme suit:

La *Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)* accorde des prêts à long terme à un taux d'intérêt commercial aux gouvernements, aux entreprises d'Etat ou aux entreprises privées bénéficiant d'une garantie gouvernementale, dans des pays qui ne peuvent obtenir d'autres sources un financement adéquat à des conditions raisonnables pour répondre à leurs besoins en matière de développement à partir d'autres sources. La BIRD offre également à d'autres prêteurs des garanties contre les risques et des garanties de crédit partielles.

L'*Association internationale de développement (IDA)* accorde des crédits analogues à ceux de la BIRD mais libres d'intérêt aux pays qui ont un revenu par habitant inférieur à 905 dollars EU (en 1995) et n'ont pas la capacité financière nécessaire pour emprunter à la BIRD aux conditions du marché.

La *Société financière internationale (SFI)* aide les entreprises privées ne bénéficiant pas d'une garantie gouvernementale au moyen de prêts, de la formation de prêts, de la prise de participation au capital social, de la prise ferme de titres et d'autres instruments financiers.

L'*Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)* assure contre certains types de risques non commerciaux pris par des investisseurs en fonds propres et des prêteurs privés.

Le *Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)* contribue à régler, par la voie de la médiation ou de la conciliation, les différends en matière d'investissement entre gouvernements et investisseurs étrangers privés.

2 Clauses et conditions des prêts accordés par la banque

Pour pouvoir prétendre à un prêt de la BIRD ou à un crédit de l'IDA, l'emprunteur doit être un pays en développement membre de la BIRD ou de l'IDA respectivement. Pour donner aux emprunteurs la souplesse voulue dans le choix de conditions qui soient compatibles avec leur stratégie de gestion de la dette et qui correspondent à leur capacité d'assurer le service de la dette, trois produits sont offerts en matière de prêt: les prêts reposant sur des pools de monnaie, les prêts en une seule monnaie au taux LIBOR et les prêts en une seule monnaie à taux fixe. Les emprunteurs peuvent combiner les conditions propres aux prêts en plusieurs monnaies et/ou en une seule monnaie pour financer des parties du même projet ou du même programme.

Pour tout complément d'information sur les principales clauses et conditions applicables aux prêts de la Banque et aux crédits de l'IDA, se reporter au site Web de la Banque mondiale:

<http://www.worldbank.org>.

On trouvera ci-après les activités dans le domaine des télécommunications de la BIRD et de l'IDA, réunies sous le nom de "la Banque".

3 Opérations menées précédemment par la banque dans le secteur des télécommunications

Jusqu'à la fin des années 1980, les opérations de la Banque en matière de télécommunication consistaient essentiellement en prêts destinés à la remise en état, à la modernisation ou à l'expansion des installations de télécommunication, à l'amélioration des résultats des entreprises concernées, qui étaient pour la plupart des monopoles d'Etat. Au début des années 1990, on a commencé à opter davantage pour des conditions favorables à une participation du secteur privé à des structures commerciales de plus en plus compétitives.

Au 31 décembre 1997, la Banque avait appuyé dans 54 pays 136 projets de télécommunication indépendants dont le coût dépassait 20 milliards de dollars EU au titre de 90 prêts de la BIRD (5,19 milliards de dollars EU) et de 46 crédits de l'IDA (1,53 milliard de dollars EU).

4 Politiques actuelles de la banque mondiale en matière de télécommunication

La Banque estime que les organismes exploitant les télécommunications obtiennent les meilleurs résultats lorsqu'ils sont gérés en tant qu'entreprises commerciales à but lucratif dans un contexte concurrentiel. Il est essentiel de procéder à de forts investissements privés pour accélérer et maintenir le développement des télécommunications.

La Banque préconise d'utiliser les fonds publics limités (y compris ceux de la Banque) essentiellement pour appuyer les réformes du secteur susceptibles d'attirer des capitaux et une gestion privés. La Banque recommande:

- que les services de télécommunication soient principalement fournis par des entreprises privées;
- que l'accès au marché et la concurrence soient libres; et
- que la politique générale et la réglementation du secteur relèvent de l'Etat.

Les gouvernements sont encouragés à mettre au point des stratégies visant à étendre les services de télécommunication assurés à la population, notamment aux groupes les moins favorisés. Les services qui jouent un rôle important dans le développement social ou économique mais ne sont pas rentables, même dans le cadre d'une politique d'accès au marché et de prix libérale, peuvent être rendus commercialement viables par des subventions d'Etat limitées et bien ciblées. Par exemple, dans les zones rurales et dans les zones urbaines à faible revenu.

5 Aide que la banque peut apporter

Fort de la grande expérience qu'elle a acquise en matière de télécommunication dans plus de 60 pays en développement, la Banque aide ses clients:

- à définir leurs besoins et leurs objectifs et à mettre au point des stratégies leur permettant d'atteindre des buts sectoriels;
- à dégager un consensus en faveur du changement parmi toute une série de groupes;
- à mettre en place le cadre juridique et réglementaire nécessaire, notamment en ce qui concerne la politique des tarifs, le régime d'interconnexion et l'obligation d'assurer un service universel;
- à instituer un organisme chargé de la réglementation et à renforcer sa capacité institutionnelle;
- à instaurer un environnement ouvert et concurrentiel dans le domaine des télécommunications;
- à restructurer et privatiser les organismes d'Etat chargés des télécommunications; et
- entreprendre des projets pilotes visant à promouvoir les communications dans les zones rurales.

En fonction de la situation propre à chaque pays, la Banque finance l'intervention de conseillers et d'experts techniques, et la fourniture d'une formation, d'équipements et d'autres investissements nécessaires. Elle assure également des garanties de crédits et des garanties contre les risques pour faciliter l'investissement privé dans les entreprises de télécommunications actuelles ou nouvelles. En outre, la Banque peut financer, dans certaines limites, des subventions d'Etat aux investissements pour assurer la viabilité commerciale des services ruraux et pour faciliter la fourniture privée de ces services. Les gouvernements peuvent également obtenir des prêts à l'ajustement du secteur pour compenser les pertes provisoires de recettes fiscales et de recettes en devises étrangères dues à des réformes d'orientation, notamment la conclusion d'accords de résiliation ou le remplacement des règlements internationaux par des accords d'interconnexion fondés sur le coût. La Banque peut apporter un soutien financier aux entreprises d'Etat lorsque le gouvernement s'engage résolument à procéder à une réforme du secteur. Lorsque la restructuration du secteur public touche des entreprises des postes et télécommunications, la Banque peut également aider aux réformes du secteur postal. Outre les produits qu'elle fournit en matière de prêts et de garanties, la Banque a accès à des fonds fiduciaires institués par les pays développés pour aider à financer l'assistance technique.

La Banque s'efforce, en étroite collaboration avec la SFI et l'AMGI, de faire utiliser efficacement la large gamme d'instruments financiers et de moyens de consultation que le groupe de la Banque mondiale met à la disposition de ses pays clients. Par ailleurs, la Banque coordonne son assistance dans le domaine des télécommunications avec d'autres organisations multilatérales et bilatérales d'aide au développement.

6 Nouvelles approches

Pour aider ses clients à tirer profit des débouchés extraordinaires que crée la nouvelle économie mondiale de l'information naissante, la Banque cherche de nouveaux moyens. Des approches novatrices sont nécessaires pour aider les pays en développement à mettre en place des infrastructures de l'information qui aillent bien au-delà du secteur des télécommunications. La modernisation de l'économie imposera de plus en plus le recours à des systèmes d'information stratégiques et l'instauration d'un cadre propice aux échanges de l'information.

Pour réaliser ces objectifs, le Programme d'information en faveur du développement (*InfoDev*), un programme mondial géré par la Banque mondiale a été créé en 1995. Il permet de fournir des services d'experts et de financer des subventions afin d'aider les pays en développement à renforcer leur développement socio-économique en recourant aux techniques de la communication et de l'information. Depuis qu'il a été créé en septembre 1995 jusqu'à la fin de 1997, *InfoDev* a permis de mobiliser quelque 14 millions de dollars auprès de bailleurs de fonds du secteur public et du secteur privé y compris la Banque mondiale et de financer 24 projets sur les 250 proposés.

D'autres programmes novateurs de la Banque apportent un soutien aux gouvernements:

- des Philippines pour créer un système d'automatisation des services douaniers de niveau international;
- de Jordanie, pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie nationale de l'information répondant aux besoins des secteurs public et privé;
- de la Cisjordanie et de Gaza, pour mettre en place des techniques bancaires modernes grâce à la création d'une société de services bancaires à la fois publics et privés à l'approche novatrice; et
- de l'Indonésie, pour éliminer les obstacles à la liberté d'accès et pour renforcer la participation du secteur privé à la fourniture de services liés aux techniques de l'information.

WorldTel

9-11 rue de Varembé
1211 Genève 20
SUISSE

Tél.: + 41 22 730 5401
Fax: + 41 22 910 0506

PERSONNE A CONTACTER: M. Terrefe Ras-Work, Director Business Development

1 Données de base

WorldTel Limited est une société de développement des télécommunications créée à l'initiative de l'UIT; qui associe les fonctions de financement et d'exploitation et travaille en partenariat avec des pays hôtes sélectionnés. WorldTel donne la priorité à la mise en place des infrastructures dans les pays les moins avancés, y compris dans les régions rurales et reculées.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996)

Total de l'assistance: opérations communes avec des entreprises de télécommunication publiques et/ou privées.

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

En fonction de la rentabilité commerciale des projets, WorldTel peut proposer une prise de participation importante et un financement complémentaire de la dette.

4 Politiques opérationnelles

L'objectif de WorldTel est de réunir, sous la forme d'un partenariat et sur une base commerciale des compétences technologiques, une gestion efficace et d'importantes ressources financières. WorldTel associe, en fonction des différents cas, le Bureau de développement des télécommunications (UIT), des partenaires stratégiques et des consultants. Les fournisseurs d'équipements, généralement sélectionnés par voie d'appel d'offres international, sont invités à fournir des installations clés en main.

5 Clauses et conditions

Les prises de participation et le financement de la dette sont négociés au coup par coup. Généralement, le remboursement des investissements et des profits est régi par le principe du partage des recettes.

6 Procédure de demande de prêt

Personne à contacter: Director Business Development.

7 Couverture géographique

Pays en développement (Afrique, Asie, Amériques, Europe de l'Est).

8 Observations

Le pays hôte doit devenir membre de l'Assemblée pour que ses projets puissent être examinés. L'Assemblée avise WorldTel, qui a entrepris de constituer deux fonds, à savoir le Fonds pour l'Afrique et le Fonds pour les pays islamiques, initialement dotés de 500 millions de dollars EU chacun. D'autres fonds seront constitués par la suite.

Institutions

bilatérales

INSTITUTIONS BILATÉRALES

Allemagne:

Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)

Australie:

Australian Agency for International Development (AusAid)

Autriche:

Département de la coopération au développement (DCD)

Belgique:

Administration générale de la coopération au développement (AGCD)

Canada:

Agence canadienne pour le développement international (CIDA)
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Danemark:

Agence de développement international du Danemark (DANIDA)

Etats-Unis:

U.S. Agency for International Development (USAID)

Finlande:

Département pour la coopération internationale au développement (FINNIDA)

France:

Caisse française de développement (CFD)
Natexis (nouveau nom du groupe Crédit national - BFCE)

Irlande:

Agency for Personal Service Overseas (APSO)

Italie:

Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo (DGCS)
Mediocredito Centrale (MCC)

Japon:

Ministère des affaires étrangères
Japan International Cooperation Agency (JICA)
Overseas Economic Cooperation Fund (OECF)

Norvège:

Norwegian Post and Telecommunications Authority (NPT)

Nouvelle-Zélande:

Development Cooperation Division (DEV)

Pays-Bas:

Ministère des affaires étrangères

Royaume-Uni:

Commonwealth Development Cooperation (CDC)
Department for International Development (DFID)

Suède:

Agence suédoise pour le développement international (Sida)

Suisse:

Direction du développement et de la coopération (DDC)

AUSTRALIE

AUSTRALIAN AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT (AusAID) (Agence australienne pour le développement international) (AuSID)

G.P.O. Box 887
Canberra A.C.T. 2601
AUSTRALIE

Tél.: +61 2 6206 4580
Fax: +61 2 6206 4925

1 Données de base

Le Programme d'assistance de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) vise essentiellement à lutter contre la pauvreté et à renforcer les capacités des pays en développement, plus particulièrement ceux de la région de l'Asie et du Pacifique. Un peu plus de un cinquième de l'aide publique au développement de l'Australie va à la Papouasie-Nouvelle-Guinée en vertu de dispositions conventionnelles particulières. Par ailleurs, l'Australie apporte également une aide bilatérale dans le cadre de programmes par pays à plus de 60 pays, essentiellement dans le Pacifique, en Asie et en Afrique australe.

2 L'assistance en quelques chiffres

	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97
Télécommunications (en millions de dollars australiens)	12,8	19,0	13,9	39,1	50,5	7,2
Total de l'aide du gouvernement australien (en millions de dollars australiens)	1 330,2	1 386,1	1 410,8	1 483,7	1 567,2	1 446,5
Ratio APD/PNB	0,36%	0,3%	0,34%	0,34%	0,31%	0,29%

Source: AusAID's Communications Sector Assistance, Rapport établi par la Section ENAP, novembre 1997

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'Australie intervient de façon particulièrement active dans le développement des télécommunications en Asie et dans le Pacifique, finançant notamment un projet de 14,5 millions de dollars australiens dans le sud de l'Inde pour améliorer le réseau de télécommunication, un projet de 2,8 millions au Pakistan, un grand projet régional dans les pays de l'ASEAN pour un total de dépenses de 3,2 millions et un projet dans les îles périphériques de Tuvalu pour 5,1 millions.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: Le Programme d'aide australien repose davantage sur des subventions que sur des prêts. Certains projets ont été financés grâce à un financement mixte (dans le cadre du Programme Development Import Finance Facility, auquel il a été mis fin en

1995/1996, même si les paiements se poursuivront en diminuant jusqu'à la fin de l'exercice financier 1997/1998). La baisse des fonds consacrés aux télécommunications pendant l'exercice 1996/1997 correspond en partie à cette baisse des fonds consacrés aux grandes infrastructures due à la décision de mettre fin au programme susmentionné.

5 Clauses et conditions

Subventions: L'aide australienne est fournie entièrement à fonds perdus. Environ deux tiers du programme d'assistance sont apportés au titre de l'aide publique bilatérale au développement, en grande partie non liée. Dans le Pacifique Sud, l'Australie a accepté de financer, dans certaines circonstances, les coûts locaux de fonctionnement pour trois ans au plus.

6 Procédure de demande de prêt

Des discussions se tiennent régulièrement avec les représentants des gouvernements des pays bénéficiaires afin de définir leurs priorités et leurs besoins ainsi que toute demande concrète d'aide. Le dernier tiers de l'APD australienne est acheminé par l'intermédiaire d'organisations multilatérales dans le cadre de mécanismes très variés (allant de versements annuels de contributions de base jusqu'à des demandes de secours d'urgence ou d'aide ponctuelle).

7 Couverture géographique

L'aire géographique couverte par le programme australien d'assistance comprend essentiellement l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est, le Pacifique Sud et l'Afrique australe.

8 Observations

Les projets relevant de l'assistance australienne sont principalement exécutés dans le cadre de marchés passés avec des organisations non gouvernementales et commerciales dont la compétence technique dans les divers secteurs visés par le programme d'aide a été établie.

AUTRICHE

DÉPARTEMENT DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (DCD)

Ministère fédéral des affaires étrangères
Minoritenplatz 9
1014 Vienne
AUTRICHE

Tél.: +43 1 531 15
Fax: +43 1 531 85/270

1 Données de base

L'aide publique au développement autrichienne est accordée par le canal du Département de la coopération au développement au Ministère fédéral des affaires étrangères. La coopération de l'Autriche avec les institutions financières multilatérales relève du Ministère fédéral des finances. Les fonds publics du Ministère des affaires étrangères sont essentiellement consacrés aux régions et aux pays prioritaires, principalement les pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996)

Total de l'assistance: 465 millions de dollars EU
Télécommunications: 1,5 million de dollars EU
Ratio APD/PNB: 0,24%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'aide publique au développement autrichienne a été consacrée en 1996 au développement des communications à hauteur de 0,32% soit 1,5 million de dollars EU.

4 Politiques opérationnelles

L'Autriche dispose de fonds qui lui permettent de financer des projets de télécommunication sous forme de dons.

5 Clauses et conditions

Les clauses et conditions dépendent de la situation économique et sociale du pays bénéficiaire, du type de projet visé et des priorités de l'Autriche en matière de développement.

6 Procédure de demande de prêt

Le Département de la coopération au développement se compose de six départements (Abteilung VII.1 - VII.VI): coopération multilatérale au développement, coopération technique bilatérale au développement, aspects financiers de la coopération au développement, coordination et information, politique générale, évaluation. Outre le Bureau central de Vienne, le DCD dispose de coordinateurs régionaux à Managua (Nicaragua), Kampala (Ouganda), Praia (Cap-Vert), Thimphu (Bhoutan), Beira (Mozambique), Addis-Abeba (Ethiopie), Ouagadougou (Burkina Faso).

7 Couverture géographique

Les activités de coopération bilatérale au développement de l'Autriche se concentrent géographiquement dans les pays **prioritaires** et les pays appelant une coopération de cinq grandes régions:

NICARAGUA, Costa Rica, Guatemala, El Salvador

CAP-VERT et **BURKINA FASO**, Sénégal

OUGANDA, **RWANDA***, **ETHIOPIE**, Burundi, Tanzanie, Kenya

MOZAMBIQUE, Namibie, Zimbabwe

BHOUTAN, Pakistan, Népal

8 Observations

Dans le cadre de la coopération autrichienne de développement, les questions de démocratie, de droits de l'homme et de responsabilité des gouvernements retiennent de plus en plus l'attention. En plus de cette importante préoccupation, il faut noter l'intérêt manifesté dans la coopération autrichienne de développement pour les mesures visant à aider les femmes à participer à tous les aspects de la vie économique et sociale. Parmi les autres sujets considérés comme fondamentaux on peut citer le développement durable et la justice sociale.

* Le Rwanda est toujours considéré comme un pays prioritaire pour la coopération autrichienne au développement. Toutefois, le programme qui aurait dû aller jusqu'à fin 1993, a été suspendu par suite de la guerre civile.

BELGIQUE

ADMINISTRATION BELGE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

6, rue Brederode
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Tél.: + 32 2 500 6211
Fax: + 32 2 500 6570

PERSONNE A CONTACTER: Mme Y. Cheyns, Direction de la coopération multilatérale, Organisation des Nations Unies et autres institutions spécialisées.

1 Données de base

L'Administration belge pour la coopération au développement est une administration fédérale relevant du contrôle direct du Secrétaire d'Etat à la coopération au développement. Cette administration est chargée d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer la politique officielle de la Belgique en matière de développement. Elle intervient à deux niveaux: au plan bilatéral (projets de développement, experts techniques, cofinancement, ONG, aide humanitaire, contributions financières aux universités belges, études et formations, dons, assistance financière, etc.) et au plan multilatéral (contributions aux différentes organisations du système des Nations Unies, au Fonds européen de développement, etc.). Depuis 1996, l'Administration belge de la coopération au développement centre son activité sur cinq secteurs prioritaires, à savoir les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures de base et le renforcement de la société civile. Dans l'avenir proche, la coopération officielle belge se concentrera sur un petit nombre de pays (une vingtaine). Un autre objectif important pour cette administration est de sensibiliser l'opinion publique belge aux grands problèmes du développement.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996)

Total de l'assistance: 913,28 millions de dollars EU

Ratio APD/PNB: 0,34%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Les décaissements de l'Administration belge pour la coopération au développement dans le secteur des télécommunications pour la période 1992-1996 s'élèvent en moyenne à 2,9 millions de dollars EU (soit 0,7% du total de l'assistance bilatérale fournie par cette administration).

4 Politiques opérationnelles

L'assistance bilatérale représentait en 1996 près de 60% des décaissements nets d'APD belge dont la moitié correspondait à de l'assistance technique. L'administration pour la coopération au

développement gère (sous forme de dons) 60% de l'APD soit plus de 80% du total de l'aide bilatérale. Les 2/3 de l'APD bilatérale décaissés par cette administration sont acheminés par les ONG, les universités et les organisations multilatérales; 1/3 est directement géré par cette même administration.

5 Clauses et conditions

Les dons représentaient 93% des décaissements bruts au titre de l'APD bilatérale en 1996. Les prêts d'Etat à Etat entièrement liés (7%) sont gérés par le Ministère des finances. Le taux moyen de concessionnalité des prêts au titre de l'APD est de 81%. Ces prêts ont une durée de 30 ans et leurs différés d'amortissement est de 10 ans. Ils sont accordés sans intérêt à des pays bénéficiaires de prêts de l'Association internationale de développement et avec 2% d'intérêt aux autres pays.

6 Couverture géographique

Le monde entier.

CANADA

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

200, promenade du Portage
Hull, Quebec, KIA OG4
CANADA

Tél.: + 1 819 997 1480
Fax: + 1 819 997 1491
Email: tony_zeitoun@acdi-cida.gc.ca

PERSONNE A Contacter: M. T. Zeitoun, Directeur, développement des technologies,
Direction de la planification stratégique et des politiques,
Direction générale de l'Asie
M. G. Kenney, Conseiller principal, technologies de
l'information et des communications, Direction générale des
politiques

1 Données de base

La coopération au développement fait partie intégrale de la politique étrangère canadienne. Même si elle relève du Ministère des affaires étrangères, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) jouit d'une forte autonomie pour resserrer les liens entre les institutions canadiennes et les institutions du monde en développement.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996-1997)

Total de l'assistance: 2 174 millions de dollars canadiens

Télécommunications: 140 millions de dollars canadiens (1992/1993 à 1996/1997)

Ratio APD/PNB: 0,3%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

En 1982, l'ACDI s'est agrandie d'un secteur pour les communications en faveur du développement. Un objectif fondamental de l'assistance canadienne dans ce secteur a été d'améliorer la capacité des pays en développement de communiquer avec leur population, entre eux et avec le Nord. L'ACDI a financé des projets dans le secteur des télécommunications pour une période de cinq ans et pour un total d'environ 140 millions de dollars canadiens. Les décaissements pour les seules télécommunications ont été évalués en 1996/1997 à 3,4 millions de dollars canadiens pour l'Afrique, 6,6 millions pour l'Asie et 5,4 millions pour les Amériques.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: L'ACDI achemine généralement ses fonds d'assistance au développement par trois grands programmes:

- 1) Le programme bilatéral
- 2) Le programme multilatéral
- 3) Le programme de partenariat canadien.

5 Clauses et conditions

Pratiquement tout le financement de l'ACDI se fait sous forme de dons non remboursables.

6 Procédure de demande de prêt

Dépend du programme. Pour plus de détail, prenez contact avec la mission ou l'ambassade du Canada la plus proche ou directement avec l'ACDI.

7 Couverture géographique

Asie, Afrique et Moyen-Orient, Amérique latine, Europe centrale et orientale.

8 Observations

L'élément de libéralité de l'APD canadienne dépasse nettement la moyenne du CAD de l'OCDE.

CANADA

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI)

250, Albert St.
Ottawa, Ontario, K1G 3H9
CANADA

Tél.: + 1 613 236 6163
Fax: + 1 613 567 7749
Internet: <http://www.idrc.ca>
Email: info@idrc.ca

PERSONNE A CONTACTER: M. Robert Valantin, Scientifique en chef chargé du thème de l'information et de la communication

1 Données de base

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une entreprise publique créée par le Parlement du Canada en 1970 pour aider les communautés de chercheurs du monde en développement à trouver des solutions aux problèmes socio-économiques et environnementaux. Le CRDI assure la communication entre les personnes, les institutions et les idées pour veiller à ce que les résultats de la recherche qu'elle finance et les connaissances issues de cette recherche soient partagés équitablement entre tous ses partenaires au Nord et au Sud.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996-1997)

Total de l'assistance 1997/1998:	31 780 000 dollars EU
Dons dans le domaine des télécommunications 1997/1998:	7 420 000 dollars EU
Total des dons dans le domaine des technologies de l'information et des communications depuis 1984:	Environ 23 800 000 dollars EU

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Initiatives de programme est le principal service de programmation du CRDI chargé de financer la recherche dans les pays en développement. A l'heure actuelle deux initiatives sont largement consacrées aux recherches en matière de télécommunication: le réseau panasiatique (PAN) et l'initiative Acacia. Avec un budget annuel de 2 450 000 dollars EU environ, PAN vise à faire bénéficier les chercheurs d'un accès rapide et plus performant aux énormes ressources en texte et en information multimédia disponibles sur Internet. Une attention particulière est accordée aux communautés de spécialistes de la recherche-développement dans les pays pauvres et les zones reculées d'Asie et d'Amérique latine. D'autres programmes peuvent également comporter des projets ayant un élément de recherche et d'exécution dans le domaine des télécommunications.

Avec un budget annuel d'environ 4 450 000 dollars EU, l'initiative Acacia vise à donner aux communautés d'Afrique subsaharienne la capacité d'appliquer les techniques d'information et de communication à leur propre développement économique et social. Acacia s'inscrit dans une approche intégrée des applications, des techniques, des infrastructures et des questions de politique générale.

4 Politiques opérationnelles

D'une manière générale, le CRDI finance la recherche dans les domaines suivants: *applications des techniques d'information et de communication* à la solution des problèmes, à la prise de décisions et à l'acquisition et au transfert des connaissances; *établissement de réseaux* et utilisation des techniques d'information et de communication pour répondre aux besoins des communautés locales et pour favoriser l'équité dans le développement; *politiques et pratiques* qui renforceront les avantages et réduiront les effets négatifs de l'évolution de l'infrastructure de l'information sur les pays en développement et leur population.

5 Clauses et conditions

Dans la mesure où le projet proposé correspond aux priorités de programmation du CRDI et à ses ressources financières, le Centre généralement aide les chercheurs et les institutions sous forme de dons. On étudie la possibilité d'instaurer un système de subventions remboursables ou d'accords de prêts et d'accord de prise de participation. Le CRDI, reconnaissant que les méthodes d'établissement de rapports et les pratiques administratives varient selon les institutions, insiste sur le besoin d'une certaine souplesse dans l'administration des projets. En tant que bailleur de fonds, le Centre s'attend à voir appliquer certaines normes minimum mais souhaite éviter que les projets de recherche ne souffrent d'un excès de réglementation. Les mémorandums de conditions d'octroi des dons liés au projet précisent la fréquence des rapports attendus des bénéficiaires. Ceux-ci soumettent normalement deux rapports par an au CRDI, un sur l'état d'avancement au plan technique et l'autre sur les questions financières.

6 Procédure de demande de prêt

Normalement, un projet du CRDI a pour point de départ une idée de recherche communiquée par lettre par un chercheur à un responsable des programmes. Si le projet proposé correspond aux priorités du programme du CRDI, le chercheur sera invité à établir une proposition en bonne et due forme.

7 Couverture géographique

L'ensemble du programme du CRDI couvre tous les pays en développement. Il existe des bureaux régionaux à Nairobi, au Caire, à Dakar, à Johannesburg, à New Delhi, à Singapour et à Montevideo. La recherche régionale prévue par l'initiative Acacia vise l'Afrique subsaharienne tandis que le réseau PAN vise l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine.

DANEMARK

AGENCE DANOISE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (DANIDA)

2 Asiatisk Plads
1448 Copenhagen K
DANEMARK

Tél.: +45 33 92 02 25
Fax: +45 33 92 07 90
Télex: 31 292 etr dk

PERSONNE A Contacter: Madame Helene Ras Groen, Conseillère, Division de l'infrastructure

1 Données de base

L'APD danoise relève de l'agence danoise de développement international (DANIDA) et est administrée par le Ministère des affaires étrangères du Danemark.

2 L'assistance en quelques chiffres (1995)

Total de l'assistance: 1 544 millions de dollars EU
Télécommunications: 23 millions de dollars EU
Ratio APD/PNB: 1%

3 Ressources financières disponibles pour les projets de télécommunication

Le Danemark apporte actuellement une aide bilatérale à des projets de télécommunication au Népal, au Zimbabwe et dans quelques autres pays où l'assistance est réduite progressivement. Le seul appui sectoriel large actuellement envisagé concerne le Malawi.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: Dons.

5 Clauses et conditions

Les dons sont reçus par les ministères des finances des pays bénéficiaires mais les fonds sont normalement retransmis aux entreprises de télécommunication lorsque les projets sont commercialement viables.

Taux d'intérêt: Néant (sur les dons danois)

6 Procédure de demande de prêt

Normalement, appel d'offres auprès d'entreprises danoises pour les dossiers importants.

7 Couverture géographique

Afrique et Asie.

8 Observations

Les dons dans le secteur des télécommunications sont destinés au bénéficiaire final.

FINLANDE

DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION (DIDC)

Ministry for Foreign Affairs
Katajanokanlaituri 3
P.O. Box 176
00161 Helsinki
FINLANDE

Tél.: + 358 9 1341 6212
Fax: + 358 9 1341 6314
Email: heikki.tunnanen@formi.fi

PERSONNE A Contacter: M. Heikki Tunnanen, Deputy Director General

1 Données de base

En Finlande, c'est le Ministère des affaires étrangères qui est chargé du programme officiel de coopération internationale au développement, dont les ressources sont acheminées essentiellement par l'intermédiaire de la coopération bilatérale, d'organisations internationales ou de caisses de développement, enfin, d'institutions d'aide humanitaire et d'ONG.

2 L'assistance en quelques chiffres

Montant total: Environ 2 000 millions de markaa par an.
Télécommunications: Non applicable.

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Non déterminé.

4 Politiques opérationnelles

L'assistance concerne essentiellement la formation de personnel, le renforcement des institutions, les télécommunications en milieu rural et les technologies de l'information.

5 Clauses et conditions

Essentiellement subventions, crédits à conditions libérales possibles.

6 Procédure de demande de prêt

Essentiellement par voie de consultations annuelles entre pays.

7 Couverture géographique

L'assistance proposée n'a pas de limitation géographique.

8 Observations

Le Département procède actuellement à une réévaluation de son action dans le secteur.

FRANCE

CAISSE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (CFD)

Cité du Retiro
35-37, rue Boissy d'Anglas
75379 Paris Cedex 8
FRANCE

Tél.: + 33 1 40 06 3131
Fax: + 33 1 40 06 3661

1 Données de base

La Caisse française de développement (CFD) est en quelque sorte la "Banque de développement" de la France; ses fonds sont mobilisés, d'une part à l'échelle nationale et, d'autre part, sur les marchés des capitaux. La CFD est en fait un organe d'exécution de l'APD, pour le compte du Ministère des finances et du Trésor, du Ministère de la coopération et du Ministère des affaires étrangères.

2 L'assistance en quelques chiffres

	1995	1996	1997
Total:	1 605 millions de dollars	1 246 millions de dollars	1 105 millions de dollars
Télécommunications:	54 millions de dollars	23 millions de dollars	10 millions de dollars
Ratio APD/PNB:	0,55%	0,48%	0,45% (chiffre provisoire)

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Comme indiqué plus haut, la CFD est en quelque sorte la "Banque de développement" de la France et mobilise ses capitaux aussi bien à l'échelle nationale que sur les marchés des capitaux. Elle agit en qualité d'organe d'exécution de l'APD pour le compte du Ministère des finances et du Trésor, du Ministère de la coopération et du Ministère des affaires étrangères.

4 Politiques opérationnelles

La politique appliquée par la France en matière d'aide publique au développement est articulée avant tout sur les pays d'Afrique francophone, mais on relève actuellement une diversification au bénéfice de tous les pays de la région Afrique, Caraïbes et Pacifique.

5 Clauses et conditions

L'aide proposée aux pays en développement revêt la forme de prêts (80%) ou de dons (20%).

6 Procédure de demande de prêt

Les demandes peuvent être effectuées par prise de contact direct ou par l'intermédiaire des agences dont la CFD dispose dans 40 pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique.

7 Couverture géographique

90 pays en développement d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique.

8 Observations

Nouvelle adresse à partir du 1er avril 1998: Caisse française de développement
5, rue Roland Barthe
75012 Paris
France

FRANCE

NATEXIS (NOUVELLE DÉNOMINATION DU GROUPE CRÉDIT NATIONAL - BFCE)

45 rue Saint Dominique
75700 Paris
FRANCE

Tél.: + 33 1 48 00 48 00
Fax: + 33 1 48 00 41 51

1 Données de base

En 1996, le Crédit national est devenu propriétaire à 100% de la BFCE (Banque française du commerce extérieur) et, le 23 juin 1997, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Crédit national et de la BFCE a approuvé le transfert de toutes les activités bancaires commerciales du Crédit national à la BFCE, qui a donc pris la nouvelle dénomination "Natexis", société holding regroupant donc la Banque et le Crédit national.

Le département "activités institutionnelles" de la Banque Natexis propose, au nom de l'Etat, les services auparavant assurés par le Crédit national (tout particulièrement les opérations de prêts et de subventions d'Etat aux pays en développement) et par la BFCE (crédits à l'exportation à moyen et long terme).

2 L'assistance en quelques chiffres

Total de l'APD (1996): 518,253 millions de dollars EU

Télécommunications: 36,177 millions de dollars EU

Source: OCDE

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La Natexis est chargée des projets relevant de l'APD en qualité d'organe d'exécution pour le Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie.

4 Politiques opérationnelles

En vertu de la réglementation française, la Natexis est chargée de la gestion des opérations de prêt d'administration centrale à administration centrale ainsi que de la gestion de l'aide à fonds perdus proposée à l'extérieur. Dans ce système, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Trésor français) communique à la Natexis les protocoles de prêt et de subvention signés par les autorités françaises et celles des pays concernés ainsi que les notifications d'aide extérieure destinées aux fournisseurs français et biens de services français.

La Natexis négocie les accords d'exécution avec les représentants des autorités des pays concernés ainsi qu'avec les fournisseurs français bénéficiaires, de manière à définir les procédures d'activation des prêts ou des subventions (modalités de règlement concernant le fournisseur français, remboursement des emprunts, mesures à prendre en cas de non-remboursement, désignation des garanties bancaires).

5 Clauses et conditions

L'aide aux pays en développement prend la forme de prêts et de subventions accordés par le Trésor français.

6 Procédure de demande de prêt

Les demandes peuvent être adressées au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

7 Couverture géographique

Tous les pays en développement, à l'exception de ceux qui relèvent de la Caisse française de développement.

ALLEMAGNE

BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (BMZ)

(Ministère de la coopération et du développement économique)

40, Friedrich-Ebert-Allee
53113 Bonn
ALLEMAGNE

Tél.: + 49 228 535 3757

Fax: + 49 228 535 3755

PERSONNE A CONTACTER: M. Georg Lührs, Directeur adjoint de la Division des infrastructures

1 Données de base

Le Ministère de la coopération et du développement économique (BMZ) est chargé du programme général de collaboration au développement mis en place par les autorités allemandes. La Caisse de crédit pour la reconstruction (KfW) est chargée de la mise en oeuvre du programme de coopération financière, le programme de coopération technique étant à la charge de la GTZ (Agence pour la coopération technique).

2 L'assistance en quelques chiffres

Montant total: 77 milliards de DM (1990-1996) (APD)

Télécommunications: Engagements: 250 millions de DM (1990-1996)
Décaissements: 653 millions de DM (1990-1996)

Ratio APD/PNB: 0,9%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'APD est déterminée dans le cadre de négociations bilatérales entre les autorités des pays concernés.

4 Politiques opérationnelles

L'aide est fournie essentiellement sous forme de subventions et de prêts (proportion approximative: 50%).

5 Clauses et conditions

Variables d'un pays à l'autre, en fonction de la situation économique.

6 Procédure de demande de prêt

Demande des autorités du pays bénéficiaire.

7 Couverture géographique

Pays en développement d'Asie et du Pacifique, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, Etats arabes et Europe.

ALLEMAGNE

KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU (KfW) (Caisse de crédit pour la reconstruction - KfW)

5-9, Palmengartenstr.
60325 Frankfurt am Main
ALLEMAGNE

Tél.: +49 69 7431 0
Fax: +49 69 7431 2944
Internet: <http://www.kfw.de>
E-mail: jens.clausen@kfw.de

PERSONNE A CONTACTER: M. Jens Clausen, Economiste principal, Département des politiques sectorielles AS b

1 Données de base

La KfW créée en 1948, est une société de droit public établie à Francfort sur le Main, dont la fonction est double: banque "promotionnelle" pour l'activité économique intérieure, banque de développement pour les pays en développement.

2 L'assistance en quelques chiffres (fin 1996)

Capital autorisé: 1,0 milliard de DM

Capital libéré: 0,15 milliard de DM

Total des réserves: 8,47 milliards de DM

Volume des prêts:

- Coopération financière (assistance publique au développement (APD)): 36,9 milliards de DM
- Financement des exportations et de projets commerciaux: 53,4 milliards de DM

Prêts au secteur des télécommunications (engagements):

- Total des engagements (APD/coopération financière): 2,2 milliards de DM
- Engagements (APD/coopération financière), 1990-97: 0,57 milliard de DM
- Financement des exportations et de projets commerciaux (1995 et 1996): 1,0 milliard de DM

Les informations fournies ci-après sous les rubriques 3 à 7 ne se rapportent qu'à l'aide publique au financement (APD) et non pas au financement des exportations et de projets commerciaux:

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Dans le cadre de la coopération financière du Gouvernement de la République fédérale avec les pays en développement, la KfW finance, dans le secteur des télécommunications, des projets d'infrastructure et des services de consultance liés aux projets. Actuellement, 9 projets de télécommunication (7 en Asie, 2 dans le Sud de l'Afrique) sont en cours d'exécution et 4 (2 en Asie, 2 en Afrique) en préparation.

L'assistance financière s'adresse tout particulièrement aux pays disposés à amorcer des réformes sectorielles permettant d'accélérer la mobilisation des capitaux et des ressources de gestion privées (se reporter à la rubrique 4 ci-dessous).

4 Politiques opérationnelles

L'orientation principale du programme de coopération financière de l'Allemagne a évolué; il s'agissait naguère d'étendre les réseaux téléphoniques des centres urbains et des centres économiques, il s'agit aujourd'hui d'améliorer les prestations offertes en milieu rural. Du fait que l'amélioration des moyens de télécommunication passe pour être l'une des conditions indispensables du progrès et du développement économique, l'assistance est toutefois articulée, pour l'essentiel, sur les besoins des utilisateurs finals, commerciaux et administratifs. Les efforts d'investissement dans le secteur des télécommunications sont encouragés tout particulièrement dans les pays où un cadre politique approprié est en place ou en cours de mise en place. Il en découle, dans le secteur des télécommunications, une distinction de plus en plus nette entre, d'une part, les politiques et la fonction de réglementation des pouvoirs publics et, d'autre part, la fonction d'exploitation. Les politiques adoptées en matière de réglementation doivent faciliter la concurrence entre fournisseurs de services avec un minimum d'interventions au niveau de l'exploitation.

5 Clauses et conditions

Les clauses et conditions d'octroi des fonds affectés à la coopération financière sont arrêtées par le Gouvernement fédéral, en fonction de la situation économique propre de chaque pays en développement, tout particulièrement en ce qui concerne le niveau de développement, les résultats obtenus dans les échanges extérieurs et l'endettement:

- Les pays les moins avancés obtiennent des subventions.
- En principe, tous les pays en développement admis à bénéficier des prêts de l'IDA (groupe de la Banque mondiale) obtiennent des prêts assortis d'un taux d'intérêt de 0,75%, sur 40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans.
- Les autres pays en développement peuvent bénéficier de prêts à 2% sur 30 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans.

Les études des services de consultance (mis à part les services de consultance au titre de l'application technique des projets) ainsi que les programmes généraux de formation ou de formation du personnel attaché au projet sont en général financés par des subventions.

6 Procédure de demande de prêt

Les pouvoirs publics du pays prêteur et du pays emprunteur sélectionnent ensemble les projets à financer, compte tenu des impératifs de la politique de développement et des priorités de développement du pays déjà prises en compte dans les négociations de gouvernement à gouvernement.

7 Couverture géographique

Pays en développement de tous les continents.

IRLANDE

AGENCY FOR PERSONAL SERVICE OVERSEAS (APSO)

29-30 Fitzwilliam Square
Dublin 2
IRLANDE

Tél.: +353 1 661 4411
Fax: +353 1 661 4202
E-mail: apso@iol.ie

1 Données de base

L'APSO (Agency for Personal Service Overseas (office de coopération à l'étranger)) est un organisme financé par l'Etat, créé en 1974, qui permet à des Irlandais et des Irlandaises qualifiés de mettre leurs compétences et leurs connaissances au service des pays en développement.

2 L'assistance en quelques chiffres

Budget: 10,5 millions de livres irlandaises (1996)
Ratio APD/PNB: non disponible

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'APSO aide des techniciens qualifiés, de nationalité irlandaise, à former le personnel attaché à divers projets de télécommunication dans le monde en développement et à transférer leurs connaissances techniques au profit de ce personnel.

4 Politiques opérationnelles

L'aide fournie par l'Irlande est assurée exclusivement sous forme de dons et est libre de toutes restrictions afférentes aux marchés.

5 Clauses et conditions

L'aide fournie par l'Irlande est assurée exclusivement sous forme de dons et est libre de toutes restrictions afférentes aux marchés.

6 Procédure de demande de prêt

Contact direct avec le donateur.

7 Couverture géographique

86 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique centrale et d'Europe orientale.

8 Observations

L'APSO ne finance que des ressources humaines et non pas des projets. Les candidats doivent réunir les conditions d'obtention d'un passeport irlandais.

ITALIE

DIREZIONE GENERALE PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO (DGCS)

Ministère des affaires étrangères
Piazza Della Farnesina
00194 Rome
ITALIE

Tél: + 39 6 36914215
Fax: + 39 6 3235982

1 Données de base

En Italie, la politique de coopération au développement relève du Ministère des affaires étrangères. Une loi de 1987 stipule qu'il appartient aux pouvoirs publics de promouvoir et coordonner la coopération au développement dans le cadre des responsabilités du secteur public et en liaison avec le secteur privé.

2 L'assistance en quelques chiffres

Total: 942,49 millions de dollars (décaissements effectués à titre d'assistance publique bilatérale au développement)

Télécommunications: 318 216 902 103 lires italiennes (décaissements pour la période 1991-1996)

Ratio APD/PNB: 0,20%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Les télécommunications ne sont pas une priorité dans le cadre du programme italien de coopération au développement, selon les directives adoptées en 1995 par la Commission interministérielle de la planification économique.

4 Politiques opérationnelles

L'assistance fournie par l'Italie dans le cadre des projets de télécommunication est proposée sous forme de prêts ou de subventions.

5 Clauses et conditions

L'aide proposée par l'Italie comporte des prêts assortis de modalités de remboursement libérales, définies en fonction du revenu par habitant du pays en développement considéré.

6 Procédure de demande de prêt

Les demandes de prêt ou de subvention pour des projets de télécommunication doivent être adressées au Département de la coopération au développement par les autorités du pays en développement considéré.

7 Ouverture géographique

Pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

8 Observations

Le Gouvernement italien encourage la participation du secteur privé.

ITALIE

MEDIOCREDITO CENTRALE (MCC)

51, via Piemonte
00187 Rome
ITALIE

Tél: + 39 6 47 91 777
Fax: + 39 6 47 91 642
Internet: <http://www.mcc.it>
E-mail: project@mcc.it

PERSONNE A CONTACTER: M. Valerio Bellamoli, Directeur, Département du financement des projets

1 Données de base

La Caisse centrale de crédit (MCC), fondée en 1952, a pour mission de proposer des prêts à moyen et long terme à des petites et moyennes entreprises et de faciliter les crédits à l'exportation. Pendant les années 1950 et les années 1960, elle a joué un rôle déterminant dans le programme d'industrialisation et d'internationalisation mis en place par l'Italie après la guerre.

En 1994, la MCC est devenue société anonyme avec un capital initial d'environ 2 milliards de liras italiennes. Actuellement, son capital est détenu à 100% par le Trésor italien.

La MCC assume une double fonction:

- 1) au niveau de la politique industrielle, elle gère les moyens financiers disponibles pour le compte de l'administration centrale;
- 2) elle fait également office de banque de développement, proposant aux entreprises des montages financiers novateurs pour le financement des investissements, des exportations, des projets et des prises de participation.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin 1997)

Prêts dans le secteur des télécommunications:	72,8 millions de dollars EU
Total des prêts:	423,96 millions de dollars EU

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La MCC octroie des prêts pour le financement de projets de télécommunication (systèmes à câble, systèmes à satellites, systèmes cellulaires, réseaux fixes) concernant aussi bien des pays développés que des nouveaux marchés. En 1997, le montant total du financement octroyé pour des projets de télécommunication s'est chiffré à 72,8 millions de dollars EU (4 projets).

En sa qualité d'organisme de crédit à l'exportation, la MCC propose également un système de bonification d'intérêt: pour le compte des pouvoirs publics, elle subventionne certains montages et intervient ainsi directement au nom de l'Etat dans des secteurs prioritaires pour l'économie italienne (tel que le secteur des télécommunications).

Les emprunteurs peuvent également bénéficier de son expérience dans le cadre d'opérations garanties par la caisse nationale d'assurance à l'exportation (SACE).

4 Politiques opérationnelles

La MCC propose aux entreprises italiennes une large gamme de services facilitant leur pénétration sur les marchés internationaux, notamment sur les nouveaux marchés. Au fil des années, elle a accumulé une excellente connaissance des techniques de financement des projets internationaux à recours limité ou sans recours. Son financement peut couvrir 100% du total des coûts d'un projet.

Le système de subvention d'intérêt (voir ci-après) n'est accordé que pour le règlement d'exportations italiennes.

5 Clauses et conditions

Prêts: Conditions du marché (par exemple Libor plus marge), pour financement privé.

Subventions: Les emprunteurs peuvent bénéficier du système de bonification d'intérêt dans le cadre d'accords conclus entre le Département "bonification" de la caisse centrale de crédit et l'emprunteur.

Ce type d'accord définit les conditions dans lesquelles le Département est tenu de régler la différence entre un taux d'intérêt fixe (plus marge) dénommé taux commercial de référence, soit le taux dont bénéficie l'emprunteur, et le taux d'intérêt général (plus marge) dont le prêteur s'attend à bénéficier. Le taux commercial de référence est en général sensiblement inférieur au taux usuel requis par le prêteur.

Il convient de souligner que ce type de subvention n'est octroyée à des emprunteurs étrangers que pour l'achat de biens et services d'équipement manufacturés d'origine italienne. En général, le prix contractuel des biens et services retenus peut être financé à concurrence de 85% dans le cadre de ce système, pour des périodes pouvant atteindre 10 années, selon la catégorie et le volume d'équipements en question ou le projet lui-même.

6 Procédure de demande de prêt

Les prêts concernant les télécommunications sont octroyés soit directement aux pouvoirs publics du pays considéré soit aux entreprises publiques ou privées opérant à l'échelle internationale.

7 Couverture géographique

En principe, universelle.

JAPON

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MOFA)

1-3-2, Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo
JAPON

Tél.: + 81 3 3580 3311 (ext. 2748)
Fax: + 81 3 3593 8021
E-mail: koji.matsuoka@mofa.go.jp

PERSONNE A CONTACTER: M. Koji Matsuoka, Research and Planning Division, Economic Cooperation Bureau

1 Données de base

Le Ministère des affaires étrangères joue un rôle fondamental dans le programme d'assistance au développement du Japon, puisque c'est lui qui définit dans son ensemble la politique d'assistance et qui débloque l'aide octroyée sous forme de subventions. L'assistance technique et l'aide financière relèvent respectivement de l'office pour l'assistance internationale et du fonds de coopération économique extérieure.

2 L'assistance en quelques chiffres

Télécommunications:	prêts:	49,38 milliards de yen
	subventions:	8,7 milliards de yen
Total de l'assistance fournie:		1 045 milliards de yen (9,6 milliards de dollars)

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Prêts et subventions (seulement pour les pays les moins avancés).

4 Politiques opérationnelles

Dans le secteur des télécommunications, le Ministère des affaires étrangères finance des projets d'infrastructure de base (mise en place ou expansion de réseaux de télécommunication). Pour les pays d'industrialisation récente, notamment du sud-est de l'Asie, son assistance revêt essentiellement la forme de prêts. Pour les pays plus pauvres, il propose des subventions.

En général, un projet ayant trait aux communications ne peut être efficace que lorsqu'il couvre un domaine très large et suppose des investissements très importants. Les pays les moins avancés ne peuvent pas toujours répondre aux conditions requises pour bénéficier d'un prêt en yen, de sorte que le Japon propose un programme de subvention pour le financement de la mise en place des infrastructures de communication.

Dans le domaine de la coopération technique, compte tenu de la très haute technicité du domaine des communications, le Japon cherche à faciliter les transferts de technologie et à promouvoir la formation des personnels d'exploitation, de maintenance et de gestion des systèmes de communication.

En raison des écarts de plus en plus nets que l'on peut observer d'un milieu urbain à l'autre au niveau du développement des systèmes de télécommunication, le nombre des études portant sur le développement local des télécommunications ne cesse d'augmenter.

5 Clauses et conditions

Prêts: Taux d'intérêt compris entre 1,0 et 2,2%, période de remboursement de 25 ou 30 ans, avec différé d'amortissement de 7 ou 10 ans (en fonction de divers facteurs révélateurs du niveau de développement économique du pays bénéficiaire, par exemple degré de pauvreté).

Subventions: Dans ce cas, le coût d'exécution du projet est entièrement supporté par le Japon, mais le pays bénéficiaire doit adopter certaines mesures, spécifiées dans les notes échangées entre les pouvoirs publics des deux pays concernés.

6 Procédure de demande de prêt

Prêts: Les prêts concernant le secteur des télécommunications sont octroyés directement aux pouvoirs publics des pays en développement (à l'exception des pays les moins avancés).

Subventions: L'administration centrale du pays éventuellement bénéficiaire doit soumettre des propositions de projets réputés prioritaires dans le cadre du plan national de développement. Les autorités japonaises étudient alors les possibilités de concrétisation de ces projets en procédant à diverses études.

7 Couverture géographique

La majeure partie des prêts accordés par le Japon dans le domaine des communications au titre de l'APD concerne les pays de l'Asie de l'Est, dont le développement économique est relativement satisfaisant.

8 Observations

Depuis quelques années, on observe une accélération des projets d'amélioration des infrastructures de communication financés sur sources privées dans les pays en développement, alors que la part de l'APD diminue.

JAPON

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA)

Shinjuku Maynds Tower Bldg,
2-1-1, Yoyogi, Shibuya-ku,
Tokyo
JAPON

Tél: + 81 3 5352 5311 4
Fax: + 81 3 5352 5032

1 Données de base

La croissance de son économie a permis au Japon, ces dernières années, d'accroître la portée de ses activités de coopération au développement. Ce pays, deuxième donateur de la CAD, s'efforce d'accroître les flux de capitaux dans le sens pays développés-pays en développement.

2 L'assistance en quelques chiffres

Assistance totale (APD) en 1996: 9,439 milliards de dollars EU

Ratio APD/PNB (1996): 0,20%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'infrastructure économique est l'un des principaux secteurs bénéficiant de l'aide japonaise (ce secteur couvre les communications et les transports).

4 Politiques opérationnelles

Le Japon s'efforce de promouvoir le développement économique et social et d'améliorer par là le niveau de vie des populations des pays en développement. Il souhaite également favoriser un resserrement des liens avec les pays bénéficiaires.

5 Clauses et conditions

Près de la moitié de l'assistance proposée par le Japon est offerte sous forme de subventions bilatérales, et environ 30% sous forme de prêts, contributions, souscriptions, etc. bilatéraux dont bénéficient des organisations multilatérales.

6 Procédure de demande de prêt

Les demandes doivent être adressées aux autorités japonaises par les pouvoirs publics du pays bénéficiaire. Il est souhaitable qu'elles soient étayées par une étude économique ou une étude de projet détaillée, réalisées par le Japon lui-même.

7 Couverture géographique

La quasi-totalité de l'aide publique au développement bilatéral offerte par le Japon est concentrée en Asie. Asie mise à part, l'assistance est répartie entre les pays d'Amérique latine, du Moyen-Orient, de la Région Océanie et de l'Europe, mais elle peut également concerner l'Amérique du Nord, etc.

8 Observations

Le Japon encourage le secteur privé à participer activement à la coopération au développement.

JAPON

OVERSEAS ECONOMIC COOPERATION FUND (OECF)

4-1, Ohtemachi 1-Chome
Chiyoda-ku, Tokyo 100
JAPON

Tél: + 81 3 3215 1419
Fax: + 81 3 3215 1307
Internet : <http://www.oecf.go.jp>
E-mail: copr@oecf.go.jp

PERSONNE A CONTACTER: M. Takayuki Ohgai, Director, Public Relations Division,
Coordination Department

1 Données de base

L'OEDF (Overseas Economic Cooperation Fund - fonds pour la coopération économique extérieure), créé le 16 mars 1961 au titre de la Loi N° 173 de 1960 relative à la coopération économique avec l'étranger, a pour mission de promouvoir la coopération économique extérieure en proposant des fonds pour le développement industriel et la stabilité économique des pays en développement.

2 L'assistance en quelques chiffres (au 31 mars 1997, soit à la clôture de l'exercice 1996)

Prêts aux télécommunications: 42 317 millions de yen

Assistance totale: 1 271 325 millions de yen

Capital autorisé: 4 645,2 milliards de yen

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'OECF propose des prêts destinés à financer des projets d'infrastructure de télécommunication dans les pays en développement. Avec les prêts APD assurés par l'OECF, les pays en développement sont en mesure d'intégrer activement le développement des télécommunications dans leurs programmes nationaux de développement économique. Les prêts APD gérés par l'OECF ont représenté, pour la période 1966-1996, un montant total supérieur à 859 171 milliards de yen (178 engagements au titre de projets de télécommunication).

4 Politiques opérationnelles

L'OECEC a bien conscience de l'importance que revêt le secteur des télécommunications dans le développement social et économique. Il propose donc, dans le cadre de l'APD, des prêts destinés à financer des projets d'infrastructure de télécommunication visant d'une part à accroître la capacité des réseaux et d'autre part à améliorer la qualité des services par la modernisation des systèmes et l'introduction de nouvelles technologies.

5 Clauses et conditions

Prêts APD: Pour l'exercice 1996, le taux d'intérêt moyen des prêts APD s'est chiffré à 2,47%, tandis que la période de remboursement moyenne des montants engagés au titre de l'exercice s'est établie à 28 années et 11 mois (dont un différé d'amortissement moyen de neuf ans et cinq mois). Toujours en moyenne, l'élément de subvention de ces prêts a atteint une valeur sans précédent en 1996: 60,8%.

6 Procédure de demande de prêt

Les prêts destinés au secteur des télécommunications sont accordés aux Etats, aux organismes d'Etat et aux organisations agréées des pays en développement à titre de contribution au développement économique.

7 Couverture géographique

Les pays pouvant bénéficier des prêts de l'OECEC sont les pays de la liste du CAD (Partie I et Partie II).

PAYS-BAS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.O. Box 20061
2500 EB La Haye
PAYS-BAS

Tél.: +31 70 348 6186/5075
Fax: +31 70 348 4848/6167
Télex: 31326 Buza nl

PERSONNE A CONTACTER: M. J.P. Mout, Dept. DVN/CI

1 Données de base

Les Pays-Bas continuent de jouer un rôle important dans l'assistance proposée aux nations en développement. Le programme de coopération au développement des Pays-Bas repose sur un certain nombre de principes: unité internationale, justice, solidarité avec les pauvres, partage des responsabilités.

2 L'assistance en quelques chiffres

Assistance totale (1996):	7,191 milliards de florins néerlandais, dont 5,473 milliards au titre de l'APD
Ratio APD/PNB:	0,81
Assistance totale (1995):	6,960 milliards de florins néerlandais, dont APD: 5,179 milliards
Ratio APD/PNB:	0,81
Assistance totale (1994):	6,382 milliards de florins néerlandais, dont APD: 4,579 milliards.
Ratio APD/PNB:	0,76
Télécommunications:	137,6 millions de florins néerlandais (total pour la période 1991-1996) 22,9 millions de florins néerlandais (montant annuel moyen de l'assistance pendant la période 1991-1996)

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Environ 90% de la contribution des Pays-Bas aux projets de télécommunication pour la période 1991-1995 ont été consacrés à des projets d'infrastructure.

4 Politiques opérationnelles

Etant commercialement viables au sens des directives de l'OCDE, la plupart des projets de télécommunication ne relèvent plus du programme des exportations lié au développement.

5 Clauses et conditions

L'aide aux pays en développement et aux pays ayant des problèmes de balance des paiements en particulier ne peut être accordée que sous forme de subventions.

6 Procédure de demande de prêt

Par l'intermédiaire des ambassades et des représentations permanentes; pour les activités mondiales et interrégionales, Ministère des affaires étrangères, Programme de coopération au développement, la Haye.

7 Couverture géographique

La plupart des activités déployées dans le domaine des télécommunications pendant la période 1991-1996 concernaient avant tout les régions suivantes: Afrique du Nord (Soudan, Ethiopie), Afrique du Sud (Zimbabwe, Namibie) et Asie (Chine). Pendant cette période, divers projets ont été exécutés dans chacun des pays suivants: Soudan, Ethiopie, Surinam et Zimbabwe.

8 Observations

L'accent est mis tout particulièrement sur la participation privée, dans le cadre d'un nouveau système (POPM).

Le Département de la coopération au développement du Ministère des affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'Institut international pour la communication et le développement, établi à la Haye, cherche à porter assistance aux pays en développement soucieux d'accéder rapidement au domaine des techniques de communication et de télématique modernes.

Sur cinq années, un montant total de 27,4 millions de florins néerlandais a été affecté à l'Institut.

Les Pays-Bas continuent de participer au débat amorcé dans le cadre du programme intergouvernemental de développement des communications.

NOUVELLE-ZÉLANDE

DEVELOPMENT COOPERATION DIVISION (DEV)

Ministry of Foreign Affairs and Trade
Private Bag 18-901
Wellington
NOUVELLE-ZÉLANDE

Tél.: +64 4 494 8500
Fax: +64 4 494 8515

1 Données de base

Le programme d'assistance de la Nouvelle-Zélande est articulé sur un vaste effort de collaboration dont l'objet est d'aider les pays en développement à accéder à l'autonomie par le partage des connaissances et des techniques.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996/1997)

Assistance totale: 128 millions de dollars EU
Ratio APD/PNB: 0,24% du PNB

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La Nouvelle-Zélande participe activement au programme d'assistance technique pour les télécommunications, notamment en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Le financement proposé porte aussi bien sur les projets de télécommunication proprement dits que sur les équipements, la formation et la maintenance. L'APD bilatérale est gérée avec les pays bénéficiaires.

4 Politiques opérationnelles

La totalité de l'APD proposée par la Nouvelle-Zélande revêt la forme de subventions. L'aide bilatérale est officiellement libre de toute restriction, mais les biens et services nécessaires sont normalement fournis par le pays lui-même.

5 Clauses et conditions

La totalité de l'APD proposée par la Nouvelle-Zélande est libre de toute restriction, mais les biens et services nécessaires proviennent généralement de Nouvelle-Zélande ou d'Australie.

6 Procédure de demande de prêt

Par l'intermédiaire de la Division de la coopération du développement du Ministère des affaires et du commerce extérieurs, qui tient un registre de toutes les demandes.

7 Couverture géographique

La majeure partie de l'assistance fournie par la Nouvelle-Zélande concerne la région du Pacifique Sud: Iles Cook, Fidji, Kiribati, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu ainsi que le sud-est de l'Asie (tout particulièrement Indonésie, Philippines et bassin du Mekong.

8 Observations

Le programme de coopération et de développement de la Nouvelle-Zélande met actuellement l'accent sur la place de la femme dans le développement et l'environnement.

NORVÈGE

NORWEGIAN POST AND TELECOMMUNICATIONS AUTHORITY (NPT)

Revierstredet 2
P.O. Box 447 Sentrum
0104 Oslo
NORVÈGE

Tél.: +47 22 82 46 00
Fax: +47 22 82 48 40
Télex: 79 544 NTRA N
Internet: <http://www.npt.no>
E-mail: firmapost@npt.no

PERSONNE A Contacter: M. Oistein Iversen, Senior Adviser, Director's Staff
M. Steinar Hagen, Infrastructure Division, Deputy Director,
Technical Department, Economics Development Section
(NORAD - Agence norvégienne de développement
international)

1 Données de base

Créée en 1962, l'Agence norvégienne de développement international (NORAD) est chargée de la mise en oeuvre des programmes d'assistance bilatérale du pays (mise à part l'assistance aux pays de la région relevant de l'ex-Union Soviétique), sous le contrôle politique du Ministère des affaires étrangères.

Les projets d'infrastructure (adduction d'eau, énergie, transports routiers et télécommunications) représentent environ 16 à 20% du total de l'assistance bilatérale, et le secteur des télécommunications ne représente qu'environ 1% du budget.

C'est la Norwegian Post and Telecommunications Authority qui représente la NORAD dans le secteur des télécommunications.

2 L'assistance en quelques chiffres

La Norvège consacre chaque année respectivement 600 et 500 millions de dollars EU à l'aide bilatérale et à l'aide multilatérale, et ces montants sont relativement stables depuis une dizaine d'années.

Environ 40% de l'assistance norvégienne au développement sont canalisés par l'intermédiaire d'organisations internationales, le PNUD, la Banque mondiale, l'IDA, la SFI, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, le WFP, la FAO et le FNUAP étant les principaux bénéficiaires de ce programme.

Environ 10% de l'assistance sont spécialement affectés à la Russie. En Russie, la Norvège participe à plusieurs projets de télécommunication, dans le cadre d'un appui qui consiste essentiellement à constituer des coentreprises, à proposer des cours de formation et à réaliser des études de justification.

Les 50% restants sont représentés par l'aide bilatérale réservée et administrée par la NORAD.

Pendant la période 1980-1990, la NORAD a débloqué environ 120 millions de dollars EU pour le secteur, et l'on s'attend que ce montant sera réduit de plus de moitié pour la période 1990-2000.

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

La Norvège propose des subventions pour financer des projets d'infrastructure de télécommunication et d'assistance technique dans les pays en développement. Cette assistance permet par exemple de mettre en place des services de réglementation des télécommunications, d'élaborer des lois sur les télécommunications, de définir des systèmes de gestion des fréquences, etc.

L'assistance financière proposée dans le secteur des télécommunications n'est pas assortie "d'affectations spéciales": en principe, c'est le bénéficiaire qui attribue les fonds fournis par la Norvège.

4 Politiques opérationnelles

L'assistance proposée par la Norvège aux pays en développement tient compte essentiellement des priorités et des plans des pays partenaires, et n'est fournie que d'Etat à Etat ou d'Etat à organisation régionale (dans le premier cas, sous forme de subventions).

Certaines contreparties entre intérêts privés d'un pays en développement et la Norvège peuvent également bénéficier d'une assistance, composée alors pour partie d'un élément de subvention et pour partie de prêts à conditions libérales.

5 Clauses et conditions

La quasi-totalité de l'assistance est fournie sous forme de subventions sans conditions. Toutefois, les subventions ne peuvent pas être utilisées pour régler des droits d'entrée, des taxes de vente ou autres taxes, redevances et prélèvements sur les équipements fournis par la Norvège. Les fournisseurs norvégiens de biens et services doivent avoir la possibilité de formuler des offres ou de soumissionner.

6 Processus de demande de prêt

Les projets doivent être soumis à une ambassade de Norvège par l'intermédiaire du ministère chargé des programmes d'assistance bilatérale dans le pays partenaire. Pour l'essentiel, ce sont les pouvoirs publics du pays partenaire qui décident du secteur d'utilisation de l'assistance fournie par la Norvège.

7 Couverture géographique

Pays pouvant bénéficier d'une assistance:

Angola, Bangladesh, Botswana, Erythrée, Ethiopie, Guatemala, Malawi, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, régions de Palestine, République sudafricaine, Somalie, Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

8 Observations

En raison des restructurations et de leurs conséquences (privatisation, concurrence), l'assistance destinée au secteur des télécommunications est peu à peu réduite. On peut envisager une assistance concernant les autorités chargées d'administrer cette évolution.

SUÈDE

SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT AUTHORITY (Sida)

S-105 25 Stockholm
SUÈDE

Tél.: + 46 8 698 50 00
Fax: + 46 8 20 88 64
Télex: 11450 SIDA sithim
Internet: <http://www.sida.se>
Email: lars.glimbert@sida.se

PERSONNE A CONTACTER: M. Lars Glimbert ou M. Benst Oberger, Department for Infrastructure and Economic Cooperation

1 Données de base

Le programme de coopération au développement de la Suède vise essentiellement à favoriser un relèvement du niveau de vie des populations pauvres. A cette fin, le Parlement a adopté les six objectifs spécifiques suivants:

- 1) croissance économique: permettre d'accroître la production de biens et de services;
- 2) égalité économique et sociale: réduire les différences entre les riches et les pauvres et faire en sorte que les besoins fondamentaux de chaque individu soient satisfaits;
- 3) indépendance économique et politique: faire en sorte que les pays puissent arrêter en toute indépendance leurs politiques économiques et rassembler les conditions nécessaires à l'autodétermination nationale;
- 4) développement de la démocratie: faire en sorte que les individus aient davantage de possibilités d'avoir une influence personnelle sur la situation locale, régionale et nationale;
- 5) protection de l'environnement: promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement; et
- 6) égalité des sexes: promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

2 L'assistance en quelques chiffres

Ratio APD/PNB: 0,7%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

En ce qui concerne le secteur des télécommunications et des techniques de l'information, le programme de la Sida vise à favoriser la mise en place de systèmes de télécommunication et d'information efficaces (essentiels et déterminants dans la croissance économique). L'amélioration des moyens techniques et des systèmes de télécommunication est par ailleurs très importante au niveau de l'égalité des sexes, de l'éducation, de la démocratie et des soins de santé.

Les décaissements effectués au titre de la période 1995/1996 ont représenté environ 150 millions de couronnes suédoises pour ce qui est des montants débloqués en faveur des pays en développement et un peu plus de 200 millions de couronnes suédoises pour ce qui est des crédits, des cours de formation et du financement des contrats.

Depuis les années 70, le programme d'assistance proposé par la Suède dans le secteur des télécommunications a déjà permis de débloquer des crédits représentant 5,2 milliards de couronnes suédoises (dont 1,8 milliard à titre d'éléments de subventions), 1,6 milliard de couronnes sous forme de subventions pures au bénéfice des pays les plus pauvres, 135 millions de couronnes pour des projets de coopération technique financés sous contrat et à peine moins de 100 millions de couronnes pour les cours de formation internationaux.

4 Politiques opérationnelles

La mondialisation des services de télécommunication se fait rapidement. L'évolution technique (téléphones mobiles, câbles à fibres optiques, systèmes à satellites), combinée avec la libéralisation des marchés des télécommunications, se traduit par une situation tout à fait nouvelle propice à une véritable explosion de services à la fois meilleurs et moins onéreux dans le domaine des télécommunications et des techniques de l'information.

Le marché des télécommunications présente trois caractéristiques principales: la concurrence internationale y est vive, les équipements sont peu onéreux, enfin la privatisation des opérateurs nationaux se généralise.

La Suède est depuis longtemps à la pointe des techniques de télécommunication et d'information, et c'est également l'un des pays qui a le plus progressé sur la voie de la déréglementation du marché des télécommunications. Nous pouvons donc contribuer à la mise en place de secteurs des télécommunications efficaces. Dans cette situation, l'assistance proposée par la Suède consiste à fournir des ressources permettant de provoquer des changements politiques favorables à la commercialisation des services et à la privatisation du secteur, de favoriser la formation d'alliances internationales, de contribuer à la mise en valeur des ressources humaines et au développement des institutions, enfin d'appuyer divers projets novateurs faisant intervenir les technologies de l'information dans différents secteurs de la société.

Les programmes de coopération au développement permettent:

- de restructurer des entreprises d'Etat pour les rendre plus efficaces;
- d'appuyer les réformes facilitant l'accès au marché des opérateurs et des capitaux privés;
- de définir de nouveaux moyens de favoriser l'initiative privée (concessions, etc.);
- de favoriser la mise en valeur des ressources humaines (cours, programmes de formation, etc);
- de subventionner les investissements consacrés à des "projets sociaux", au développement de la téléphonie en milieu rural, à la mise en place de télécentres communautaires, etc.;
- l'élaboration de nouveaux services informationnels adaptés aux besoins spécifiques du pays en développement considéré, qu'il s'agisse de télé médecine, de programmes de téléenseignement sur Internet ou encore de services d'appui aux petites et moyennes entreprises; et
- de favoriser les projets pilotes visant à mettre en évidence l'utilité des techniques de l'information dans le contexte d'un pays en développement.

5 Clauses et conditions

L'assistance est proposée sous forme de subventions ou de crédits, selon les objectifs.

Les programmes de subventions proposés aux pays partenaires sont articulés sur trois axes:

- 1) restructuration du secteur des télécommunications, l'objectif étant d'introduire la concurrence et de faciliter l'accès du marché de télécommunication aux entreprises privées;
- 2) renforcement des institutions et de la capacité des opérateurs et des instances de réglementation; et
- 3) déployer des investissements limités consacrés à l'infrastructure dans les régions pauvres, par exemple rurales.

En ce qui concerne la coopération technique, le financement de contrats conclus entre des entreprises suédoises et des entreprises de pays à revenu moyen permet de renforcer les capacités et les structures techniques.

6 Procédure de demande de prêt

La demande doit être initialement adressée à la Sida, directement par l'intermédiaire de l'organisme chargé de la coordination dans le pays bénéficiaire, soit, en général, le ministère des finances et de la planification.

7 Couverture géographique

Afrique, Asie et Amérique latine, avec respectivement 18, 12 et 5 pays concernés par les programmes.

Une assistance a été fournie sous forme de subventions destinées au secteur des télécommunications dans les pays suivants: Angola, Bosnie, Botswana, Ethiopie, Mozambique, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe; un certain nombre de pays (Chine, Afrique du Nord, etc.) ont bénéficié de crédits, tandis que le financement de contrats de coopération technique a touché plusieurs pays "hors programme".

8 Observations

Un certain nombre de cours internationaux ont été organisés en Suède à l'intention de représentants de pays en développement. Les sujets traités concernaient essentiellement l'exploitation, la maintenance, le leadership. La Sida prévoit de constituer un fonds de financement de projets et d'initiatives concernant les technologies de l'information et intéressant des institutions suédoises associées à des pays en développement.

En ce qui concerne les pays partenaires, la Sida travaille directement avec les représentants du secteur des télécommunications - entreprises, ministères, organismes de réglementation, entreprises privées. Telia, Ericsson et d'autres consultants et fournisseurs sont souvent des partenaires suédois dans les programmes de coopération.

A l'échelle internationale, la Sida collabore avec la Banque mondiale et l'UIT, par exemple par l'intermédiaire du projet InfoDev dont l'objet est de permettre au secteur privé d'investir dans les pays en développement et d'y développer diverses applications des techniques de l'information.

SUISSE

SOCIÉTÉ SUISSE DE DÉVELOPPEMENT (SSD)

Département fédéral des affaires étrangères
3003 Berne
SUISSE

Tél: + 41 31 322 34 27

Fax: + 41 31 324 16 91

1 Données de base

La Société suisse de développement est chargée d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer le niveau de vie de leurs populations (d'après l'article 5 de la Loi fédérale, mars 1976). L'aide suisse, qui porte notamment sur des projets de télécommunication, concerne les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996)

Montant total:	819 millions de dollars
Télécommunication:	2,3 millions de dollars (1990-97)
Ratio APD/PNB:	0,34% du PNB

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Dans le secteur des télécommunications, l'essentiel de l'aide au développement fournie par la Suisse concernait l'assistance technique (2,3 millions de dollars, selon estimation).

4 Politiques opérationnelles

La part relative de l'élément subvention dans l'APD proposée par la Suisse est très nettement supérieure à la moyenne des pays du CAD, puisqu'elle se chiffre à 98%. Par ailleurs, la Suisse se montre très souple lorsqu'il s'agit de supporter les coûts locaux des projets.

5 Clauses et conditions

Les conditions ont toujours été libérales; depuis 1987, la totalité de l'APD est fournie sous forme de subventions. La Suisse a pour objectif de proposer une aide sans condition mais, dans la pratique, approximativement un tiers de l'aide bilatérale est assortie de conditions.

6 Procédure de demande de prêt

Demande directe formulée par le bénéficiaire.

7 Couverture géographique

L'assistance technique et financière fournie par la SSD est délibérément concentrée sur 19 pays et la région du Sahel, qui bénéficient ensemble de près de 50% de l'APD bilatérale. D'autres pays en développement d'Afrique, de la région des Etats arabes, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique latine bénéficient de financements de la SSD par l'intermédiaire de la BIRD.

8 Observations

Comme beaucoup d'autres pays donateurs actuellement, la Suisse accorde une part importante à l'environnement dans ses programmes de coopération au développement.

ROYAUME-UNI

COMMONWEALTH DEVELOPMENT COOPERATION (CDC)

One Bessborough Gardens
Londres SW1V 2JQ
ROYAUME-UNI

Tél: + 44 171 828 4488
Fax: + 44 171 828 6505
Internet: Infrastruc@cdc.co.uk

PERSONNE A Contacter: M. Adrian Robinson, Manager, Telecoms

1 Données de base

La CDC (Commonwealth Development Cooperation), créée en 1948 sur décision du Gouvernement du Royaume-Uni, a pour principal objectif de contribuer au développement économique des pays les plus pauvres, en investissant dans certaines entreprises viables et saines sur le double plan des structures financières et du développement, et en proposant diverses formes d'appui à ces entreprises.

2 L'assistance en quelques chiffres (au 30 septembre 1997)

Engagements approuvés dans le secteur des télécommunications: 48 millions de livres sterling
Total des investissements approuvés: 2,223 milliards de livres sterling

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

En ce qui concerne le financement de projets de télécommunication dans les pays en développement, la CDC intervient sur trois axes: prises de participation, financements mezzanine, prêts. Elle peut proposer jusqu'à 60 millions de dollars EU par projet, ou encore jusqu'à concurrence de 35% du total du coût du projet considéré.

4 Politiques opérationnelles

Le financement proposé par la CDC s'adresse au secteur privé ou à des entités du secteur public en phase de transition vers la privatisation. Au besoin, la CDC peut faciliter la mobilisation de fonds dans le cadre de coentreprises, en complément des prêts qu'elle accorde directement pour des projets de télécommunication.

5 Clauses et conditions

Prêts: Monnaie "forte", taux d'intérêt le plus souvent fixe, échéance type comprise entre 7 et 10 ans, avec différé d'amortissement en fonction du cash flow estimatif. Les taux d'intérêt sont les taux commerciaux.

Prise de participation/quasi-capital: En général, jusqu'à concurrence de 25% du total de l'intéressement aux projets de télécommunication. Quasi-capital disponible au besoin.

6 Procédure de demande de prêt

Les entreprises intéressées doivent fournir à la CDC (qui s'engagera à en conserver la confidentialité) un plan économique détaillé du projet et du financement recherché.

7 Couverture géographique

Amérique centrale, Caraïbes, Afrique subsaharienne, pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique et du sous-continent indien.

8 Observations

La CDC est en mesure d'appuyer un projet dès les premiers stades de sa gestation. Ses fonds ne sont assortis d'aucune clause de contenu national. Elle peut également financer les opérations de petites et moyennes entreprises par divers intermédiaires: capitaux-risque, banques de développement, sociétés de leasing.

ROYAUME-UNI

DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT (DFID)

94, Victoria Street
Londres SW1E 5JL
Royaume-Uni

Tél.: +44 171 917 0116
Fax: +44 171 917 0072

PERSONNE A Contacter: M. John HODGES, Chief Engineering Adviser

1 Données de base

Au Royaume-Uni, le service public directement responsable de l'aide publique au développement (APD) est le DFID (Department for International Development - Département du développement international), dont les programmes ont essentiellement pour objet d'éliminer la pauvreté dans les pays les plus démunis, le but principal étant de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre d'habitants de la planète vivant dans une pauvreté extrême.

2 L'assistance en quelques chiffres (1996)

Montant total:	3,8 milliards de dollars
Télécommunications:	16 millions de dollars
Ratio APD/PNB:	0,27%

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Les investissements directs dans le secteur des télécommunications n'ont pas un rang de priorité élevé, mais le programme prévoit un appui pour la réglementation dans le secteur et notamment la législation afférente à la pénétration du secteur privé.

4 Politiques opérationnelles

Se reporter au point 1 ci-dessus.

5 Clauses et conditions

La totalité de l'aide bilatérale est actuellement octroyée sous forme de subventions, bien que certains prêts assortis de conditions libérales accordés au titre de l'ancien programme de coopération commerciale soient encore en cours de traitement. La majorité du programme d'assistance proposé par le Gouvernement britannique est assorti de clauses d'utilisation de biens et services produits au Royaume-Uni, mais une proportion croissante des fonds proposés sont actuellement dépensés localement (achats directs dans le pays bénéficiaire).

6 Procédure de demande de prêt

En général, d'Etat à Etat, mais d'importants montants sont actuellement canalisés par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales.

7 Couverture géographique

Afrique 39%, Asie 36%, Europe de l'Est et ex-pays de l'Union soviétique 16%, Amérique latine 8%, Pacifique 1%.

8 Observations

Le DFID estime que les entreprises privées ont un rôle important à assumer dans la suppression de la pauvreté dans le monde, de sorte qu'il favorise les investissements dans ce secteur, ainsi que les associations entre le secteur privé et le secteur public.

ETATS-UNIS

U.S. AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT (USAID)

Ronald Reagan Building
1300 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, D.C. 20523
ETATS-UNIS

PERSONNES A CONTACTER: Pour les données financières:
Mme Mary Knox, PPC/DP,
Tél.: + 1 202 712 0978
Fax: + 1 202 216 3394
Email: mknox@usaid.gov

Pour l'application des technologies de l'information
au développement:
Mme Paula Bagasao, PPC/SPG,
Tél.: + 1 202 712 1062
Fax: + 1 202 216 3124
Email: pbagasao@usaid.gov

1 Données de base

Créée en 1961, l'USAID (U.S. Agency for International Development - Agence nationale pour le développement international) a pour mission principale d'étayer les efforts que les populations des pays en développement et des pays en transition déploient pour parvenir à un progrès économique et social durable et pour participer davantage à la recherche de solutions aux problèmes que connaissent ces pays en particulier et le monde en général. En ce qui concerne les grandes orientations, il lui appartient de conserver son rang de première institution mondiale de développement et d'être toujours la voix des Etats-Unis pour les questions de développement.

2 L'assistance en quelques chiffres (statistiques de 1996)

Total: 9 058 milliards de dollars
Ratio APD/PNB: 0,12% du PNB

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

L'USAID a conscience du rôle essentiel de l'accès à l'information et aux technologies de l'information (notamment aux activités de développement liées aux télécommunications) dans la recherche du développement durable qui constitue son principal objectif et l'intégration de ces activités dans l'ensemble des secteurs. Parmi ses activités les plus récentes ou les plus actuelles dans le domaine des télécommunications et de leurs applications au développement, citons l'initiative Leland et les efforts déployés en Egypte et au Maroc. La "Leland Initiative" est un programme fédéral de 5 ans, financé à hauteur de 15 millions de dollars, dont l'objet est de permettre à environ 20 pays d'Afrique de

bénéficiaire d'une connectivité Internet intégrale. En Egypte, le programme "Telecommunications IV", programme de 6 ans portant sur un montant total de 82 millions de dollars, a fourni aux pouvoirs publics un ensemble de moyens - assistance technique, formation, équipement - permettant de mettre en place 7 nouveaux commutateurs téléphoniques numériques au Caire, c'est-à-dire au total une capacité de 205 000 lignes téléphoniques se traduisant directement par une amélioration du service fourni à plus d'un million de résidents. Le programme "Importations de produits de base" a permis de financer 20 000 lignes téléphoniques (7,5 millions de dollars). Enfin, au Maroc, l'un des volets du programme de planification de la famille et de soins de santé aux mères et aux nourrissons a pour objet de constituer une base de données informatiques très précieuse pour certaines couches de la population mal desservies par les services sanitaires en place.

4 Politiques opérationnelles

Dans le domaine des télécommunications, les politiques opérationnelles de l'USAID sont définies sur la base du titre 215 de la 22ème partie du Plan stratégique de cette institution, afférent aux télécommunications, à l'information et à l'infrastructure mondiale de l'information, où sont définis les principes et les modalités applicables au financement, par l'USAID, d'applications et de technologies de télécommunication et d'information propres à favoriser un développement durable. Ces directives régissent l'utilisation des fonds libérés au titre de l'assistance bilatérale, utilisation qui doit être conforme à des pratiques de programmation budgétaire et financière saines et compatibles, d'une part, avec les objectifs de développement durable de l'USAID et, d'autre part, avec les politiques de l'administration fédérale, qui visent à étayer la croissance économique, promouvoir les échanges commerciaux et faciliter l'accès à la GII (Infrastructure mondiale de l'information).

5 Clauses et conditions

Non applicable.

6 Procédure de demande de prêt

Non applicable.

7 Couverture géographique

Asie/Proche-Orient, Amérique latine et Caraïbes, Europe, Etats nouvellement indépendants, Afrique.

8 Observations

L'USAID a conscience du rôle essentiel que revêt l'accès à l'information et aux technologies de l'information (y compris aux activités de développement liées aux télécommunications) dans la recherche d'un développement durable, et elle s'efforce d'intégrer ces activités dans tous les secteurs.

Fonds

FONDS

Abu Dhabi Fund for Development

Fonds arabe de développement économique et social (FADES)

Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (KFAED)

Fonds saoudien pour le développement (SFD)

ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT (ADFD)

P.O. Box 814
Abu Dhabi
EMIRATS ARABES UNIS

Tél.: + 971 2 72 5800
Fax: + 971 2 72 8890
Télex: 22287 FUND EM
Câble: FUND ABU DHABI

PERSONNE A CONTACTER: M. Saeed Khalfan Al Rumaithi

1 Données de base

Le principal objectif du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement est de proposer aux pays arabes, aux pays d'Afrique et aux pays d'Asie une assistance financière dans le cadre du développement économique, et ce, en favorisant divers projets de développement par l'intermédiaire de prêts, de prises de participation ou de garanties. Le Fonds est actif depuis 1974.

2 L'assistance en quelques chiffres (fin octobre 1997)

Engagements de prêts: 1,781 milliard de dollars EU
Subventions: 123 millions de dollars EU
Capital libéré: 581 millions de dollars EU

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Le Fonds d'Abu Dhabi a déjà engagé plus de 1,781 milliard de dollars dans le cadre de son programme d'assistance au développement, toutes catégories confondues. Le total des prêts et subventions gérés par le Fonds est supérieur à 1,617 milliard de dollars EU (engagements).

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: Le Fonds propose des prêts projet et des garanties. Il participe également à des activités d'assistance technique.

Montant de l'aide: Le Fonds est en mesure de prêter jusqu'à 50% du coût total du projet. Par ailleurs, en vertu de ses statuts, il est tenu de limiter le montant unitaire de son assistance, par projet, à 10% du total de son capital.

5 Clauses et conditions

Taux d'intérêt: Compris entre 1 et 6%, dont une commission de traitement de 0,5%. Les conditions les plus libérales sont accordées dans le cadre de projets d'infrastructure, de développement rural et de télécommunication, les plus strictes concernent les projets relevant de l'industrie et du tourisme.

Echéance: 8-22 ans; différé d'amortissement 3-8 ans

6 Procédure de demande de prêt

Tous les fournisseurs et sous-traitants répondant aux conditions fixées par les résolutions de la Ligue arabe peuvent participer aux soumissions internationales.

7 Couverture géographique

Tous les pays en développement

8 Observations

Le cofinancement avec d'autres institutions de financement du développement est encouragé.

FONDS ARABE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (FADES)

P.O. Box 2193
Safat 13080
KOWEÏT

Tél: +965 484 4500
Fax: +965 481 5750/60/70
Télex: INMARABI 22143 KT
Câble: INMARABI KUWAIT

PERSONNE A CONTACTER: M. Abdlatif Yousef Al-Hamad, Directeur général, Président du Conseil d'administration.

1 Données de base

Le FADES est une institution régionale de développement finançant des projets de développement économique et social dans les pays arabes. Les prêts projet qu'il propose sont directement accordés à l'Etat ou par une organisation publique, ou encore privée. Tous les prêts peuvent être assortis de garanties d'Etat.

2 L'assistance en quelques chiffres (fin 1995)

Total	7 683 millions de dollars
Capital autorisé	2 720 millions de dollars
Capital libéré	2 254 millions de dollars
Total des réserves	2 488 millions de dollars
Décaissements dans le secteur des télécommunications	264 millions de dollars

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Sur le montant total de prêts décaissés par le fonds, soit 7 638 millions de dollars, 264 millions de dollars (soit 3,5%) concernaient des projets de communications (treize pays arabes).

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: Le Fonds applique des taux d'intérêt peu élevés: 3% pour les pays arabes les moins avancés (Groupe 1), 4,5% pour les autres pays de la région (Groupe 2) les différés d'amortissement peuvent être compris entre 5 et 8 ans pour le Groupe 1 et entre 4 et 6 ans pour le Groupe 2, à compter du premier remboursement. Toutefois, la période globale de remboursement ne peut dépasser 25 et 22 ans, respectivement.

Le FADES propose également aux pays membres des subventions au titre de l'assistance technique, par exemple pour la réalisation d'études de justification, le renforcement des capacités institutionnelles, la recherche, les séminaires, la formation.

5 Clauses et conditions

Taux d'intérêt: 3 à 4,5%

6 Procédure de demande de prêt

L'évaluation des projets est faite par le Fonds lui-même. Les marchés passés dans le cadre d'un financement décaissé par le Fonds doivent être régis par une procédure d'appel d'offres internationale.

7 Couverture géographique

Etats membres de la Ligue arabe.

8 Observations

L'accent est mis sur des projets concernant la région.

KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT (KFAED)

P.O. Box 2921
Safat 13030
KUWAIT

Tél: + 965 246 8800
Fax: + 965 241 9091
Télex: 22613 KFEAD KT
Câble: ALSUNDUK, Kuwait

PERSONNE A Contacter: Mr. Hesham Al-Waqayan, Deputy Director General
(Operations and Disbursement) Mr. Fawzi Yousef Al-Hunaif,
Director of Operations

1 Données de base

Le KFAED, créé en 1961, est une caisse autonome de l'Etat du Koweït, dont les opérations, initialement limitées à la région des pays arabes, ont été étendues à la totalité du monde en développement en 1974. Le Fonds a pour mission d'aider toutes les nations en développement dans leurs efforts d'expansion économique. Dans le secteur des télécommunications, il propose des prêts projets à des conditions libérales.

2 L'assistance en quelques chiffres (à la fin de 1997)

Capital autorisé: 6 600 millions de dollars
Capital libéré: 6 353 millions de dollars

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Le Fonds a déjà accordé plus de 523 prêts (correspondant à un montant total de 8 874 millions de dollars, répartis entre plus de 87 pays) concernant la totalité des secteurs économiques. Sur ce total, environ 4,4% sont consacrés au secteur des télécommunications (386 millions de dollars au total à la fin de 1997). Depuis la création du Fonds, 138 subventions d'assistance technique ont été accordées à plus de 74 pays/institutions, pour un total de 139 millions de dollars.

Le Fonds propose des subventions pour le financement d'activités de télécommunication: études de préinvestissement, recrutement de spécialistes, programmes de formation professionnelle.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: Le Fonds propose des prêts, des garanties et des subventions. Il finance également la fourniture de services d'assistance technique.

Montant de l'aide: Théoriquement, les prêts concernant les télécommunications ne peuvent dépasser 50% du coût total du projet mais, dans certains cas, ce pourcentage peut être dépassé et couvrir les dépenses locales.

5 Clauses et conditions

Prêts:	Les modalités varient en fonction des besoins du pays bénéficiaire et de la "surface" du projet de télécommunication considéré.
Taux d'intérêt:	Commission de service comprise (0,5%), les taux d'intérêt se chiffrent à 3,4% par an en moyenne, avec un différé d'amortissement moyen de 4,5 ans.
Echéance:	En moyenne 22 ans.
Subventions:	En moyenne, l'élément de subvention des prêts se chiffre à 45,3%.

6 Procédure de demande de prêt

Tous les prêts et subventions sont fournis sans clause de réserve.

7 Couverture géographique

Totalité des pays en développement.

8 Observations

La Banque encourage le cofinancement avec d'autres institutions de financement du développement.

FONDS SAOUDIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT (FSD)

P.O. Box 1887
Riyadh 11441
ARABIE SAOUDITE

Tél: + 966 1 464 0292
Télex: 401744, 401145 SANDOQ SJ
Fax: + 966 1 464 7450

PERSONNE A CONTACTER: M. Sheikh Mohammed A. Al-Sugair

1 Données de base

Depuis 1975, le Fonds saoudien participe au financement du développement des pays à revenu faible et notamment des nations les moins avancées. Il cherche à établir des liens de coopération financière, principalement en proposant des prêts libéraux pour le financement de projets, notamment dans le cadre du développement des télécommunications, susceptibles de contribuer au bien-être social et économique des pays bénéficiaires.

2 L'assistance en quelques chiffres (fin 1996)

Prêts dans le secteur des télécommunications:	67,0 millions de dollars
Capital autorisé:	8 226 millions de dollars
Capital libéré:	8 226 millions de dollars

3 Ressources financières disponibles pour des projets de télécommunication

Le Fonds saoudien a déjà approuvé 312 prêts portant sur un montant total de 5 714 millions de dollars, au titre du financement de 302 projets concernant la totalité des secteurs économiques de pays en développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et de la région Océanie. La répartition sectorielle de ces prêts fait apparaître une nette préférence pour les projets d'infrastructure, en particulier dans le domaine des transports et communications, qui représente 33,1% du total. Plus précisément, le secteur des télécommunications bénéficie de 1,1% du total des prêts du Fonds.

4 Politiques opérationnelles

Formes d'aide: Le Fonds propose des prêts pour des projets de développement. Il peut financer des études de justification et des études techniques mais n'offre pas généralement de subventions dans le domaine de l'assistance technique.

Montant de l'aide: En vertu de ses statuts, le Fonds ne peut prêter à aucun pays un pourcentage supérieur à 10% du total de son capital autorisé, et pour un seul projet, le montant de l'assistance ne peut dépasser 5% du capital autorisé. Cette restriction peut être levée par le Conseil des ministres sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds.

5 Clauses et conditions

Prêts:	Taux d'intérêt:	Les modalités dont sont assortis les prêts accordés par le Fonds varient en fonction de la nature du projet et du pays bénéficiaire. Une commission de service de 2 à 4% est prélevée sur tous les prêts.
	Echéance:	Les échéances sont comprises entre 15 et 30 ans, la moyenne se chiffrant à 20 ans; le différé d'amortissement est compris entre 3 et 12 ans.
	Subventions:	Tous les prêts comportent un élément de subvention, compris entre 30 et 67% du total.

6 Procédure de demande de prêt

Les marchés sont normalement passés par voie d'appels d'offres internationaux, sans aucune restriction de pays d'origine des fournisseurs et sous-traitants. Certains projets de télécommunication sont par ailleurs cofinancés avec d'autres organisations régionales ou institutions d'assistance.

7 Couverture géographique

Tous les pays en développement.

8 Observations

Le cofinancement avec d'autres institutions de financement du développement est encouragé.
